

REPUBLIQUE FRANCAISE

PREFECTURE DU PAS DE CALAIS

COMMUNE DE HAUCOURT

REGISTRE D'ENQUETE PUBLIQUE

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

relatif : Exploitation d'un parc éolien
par la société parc éolien de
Quint-feuille

OBJET DE L'ENQUÊTE :

Exploitation d'un parc éolien
comportant 16 aérogénérateurs sur le
territoire de Louvent, Bagnicourt et Vallers
les Bagnicourt

ARRÊTÉ D'OUVERTURE D'ENQUÊTE :

Arrêté n° 2019B en date du : 1/3/2019 de Monsieur le Maire de : (1)
de la Préfet de : (1)
du Pas de Calais (1)

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR désigné par le Président du Tribunal Administratif :

M. : Katja Erdmann
Profession : Retraité

Durée de l'enquête : 33 jours
Date d'ouverture : du 25/3/2019 au : 26/04/2019
Les _____ de _____ heures _____ à _____ heures _____
" _____ " _____ " _____ " _____ " _____
" _____ " _____ " _____ " _____ " _____

REGISTRE D'ENQUÊTE :

Comportant 19 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur,
destiné à recevoir les observations du public; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du
commissaire enquêteur à : _____

RAPPORT ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

Seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : _____
aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux.

RÉCEPTION DU PUBLIC PAR LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

Le commissaire enquêteur recevra le public :

Le 25/3/2019 de 9 heures 12 à 12 heures _____
" 21/4/2019 " 14 " 14 " _____
" 20/4/2019 " 14 " 17 " _____
" 20/4/2019 " 9 " 12 " _____

(1) Cocher la case correspondante.

26 avril de 14 à 17h

PREMIÈRE JOURNÉE

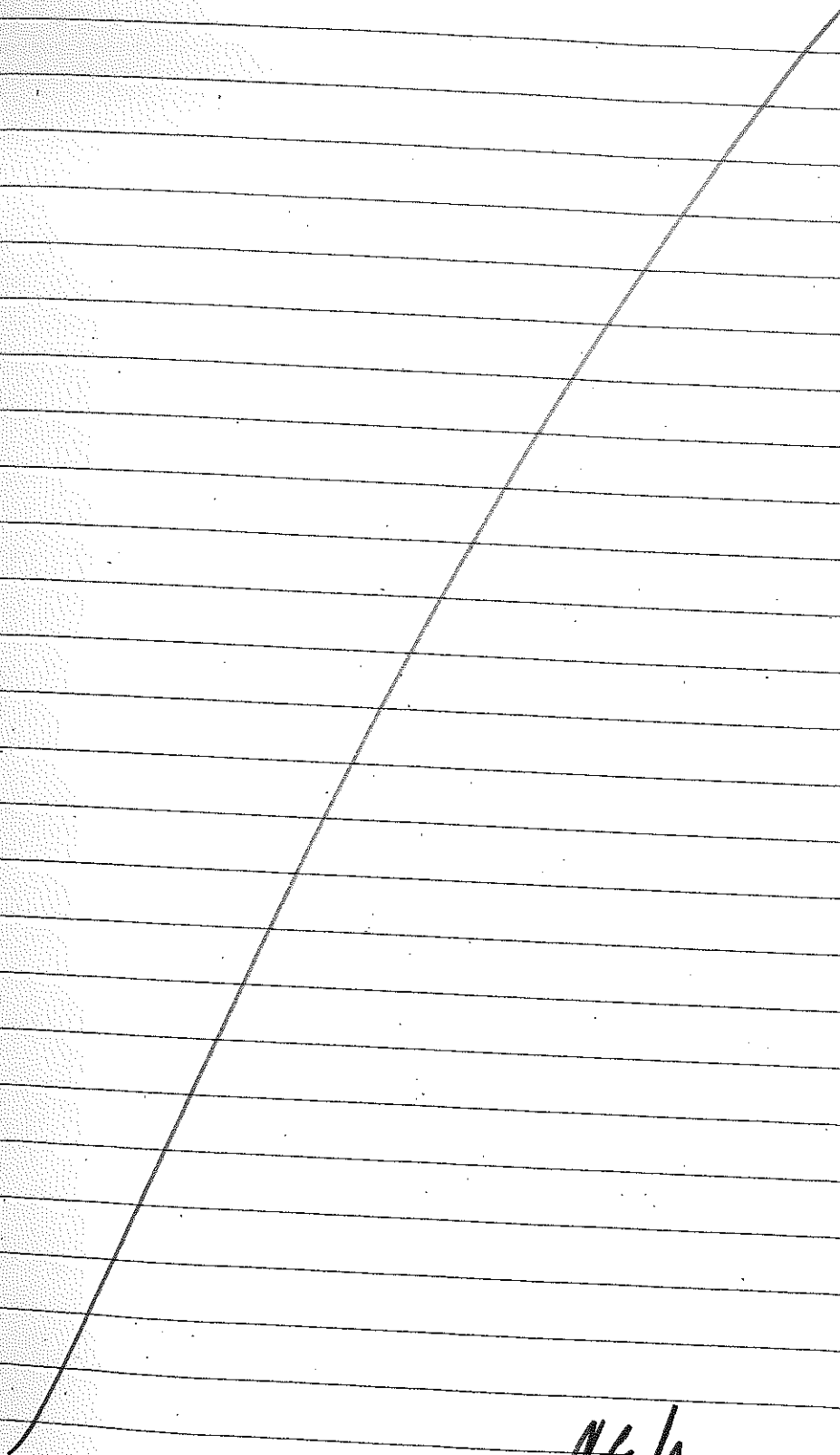
Le 25 mars de 9 heures à 12 heures

OBSERVATIONS DE M.

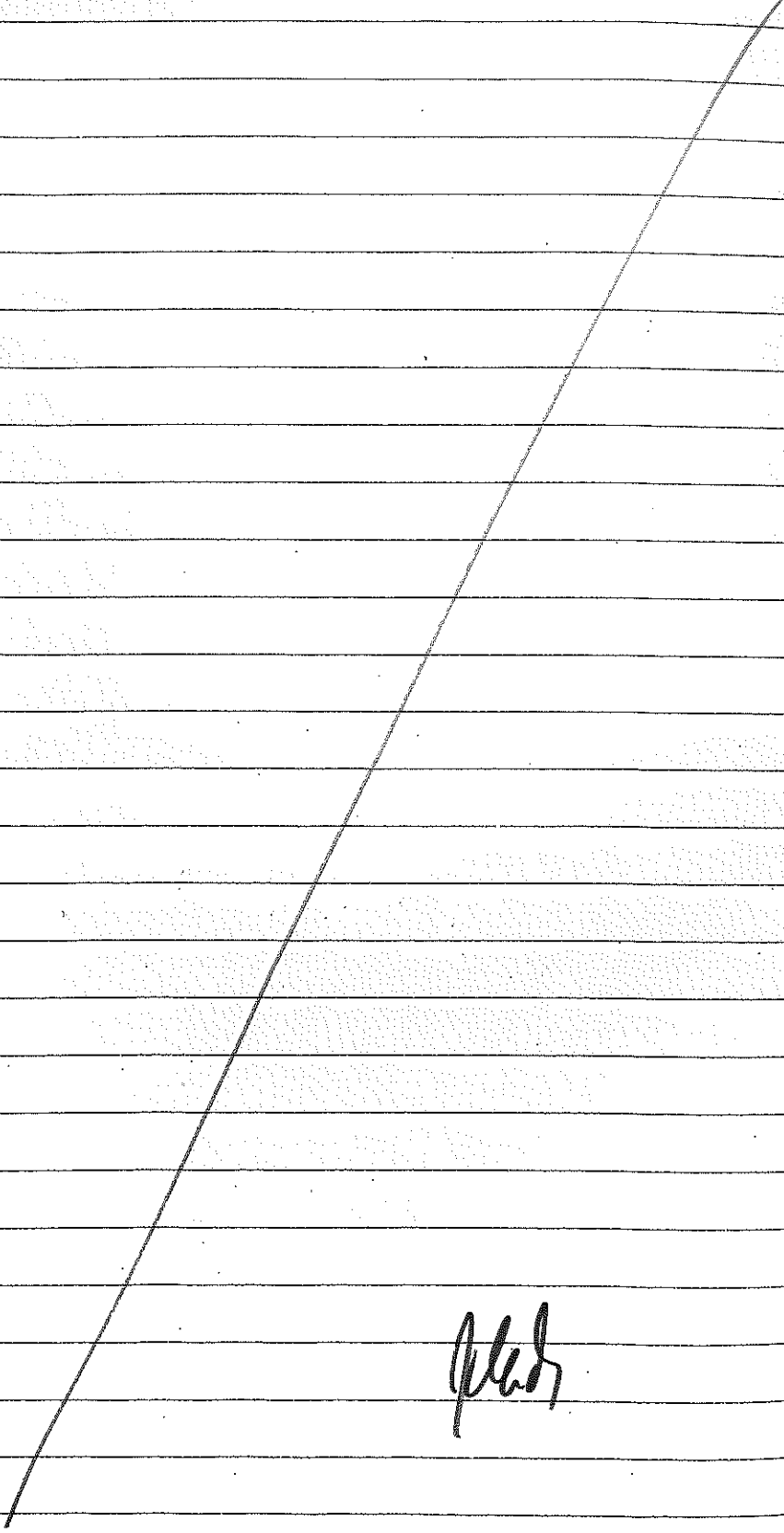


1 La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte nous oblige à développer l'éolien si l'on veut sauvegarder la planète.
C. TRICART

Tricart



Hand



pleh

(4)

Deuxième journée

Mardi 2 avril

14h / 17h

① Mois favorable pour le parc Éolien Juvintépuille
LEGRAS Michel

2

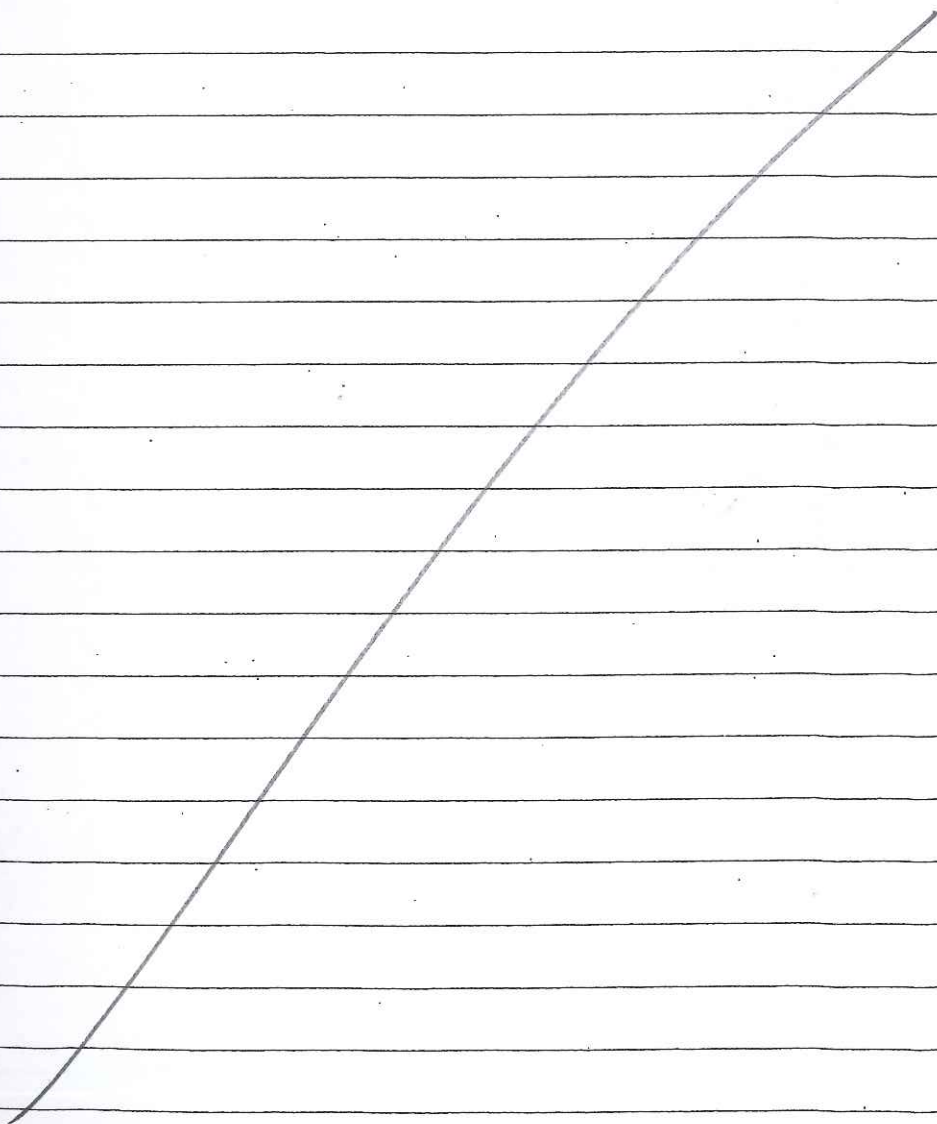
Monsieur Reverey Jean - Claude Je suis venu me renseigner
pour les ed-ener sur la commune de Sully en Ostravent

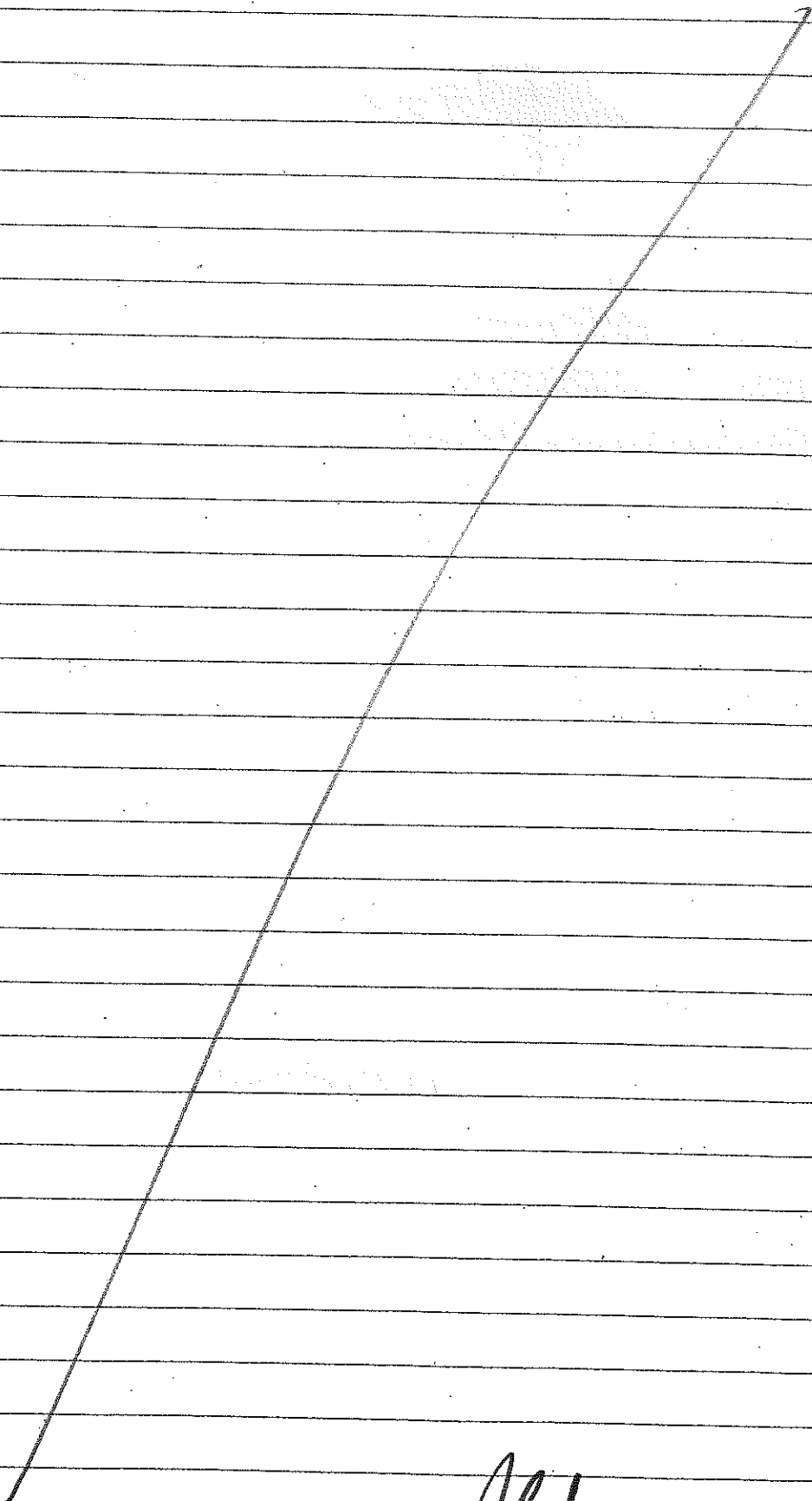
①

3

PS

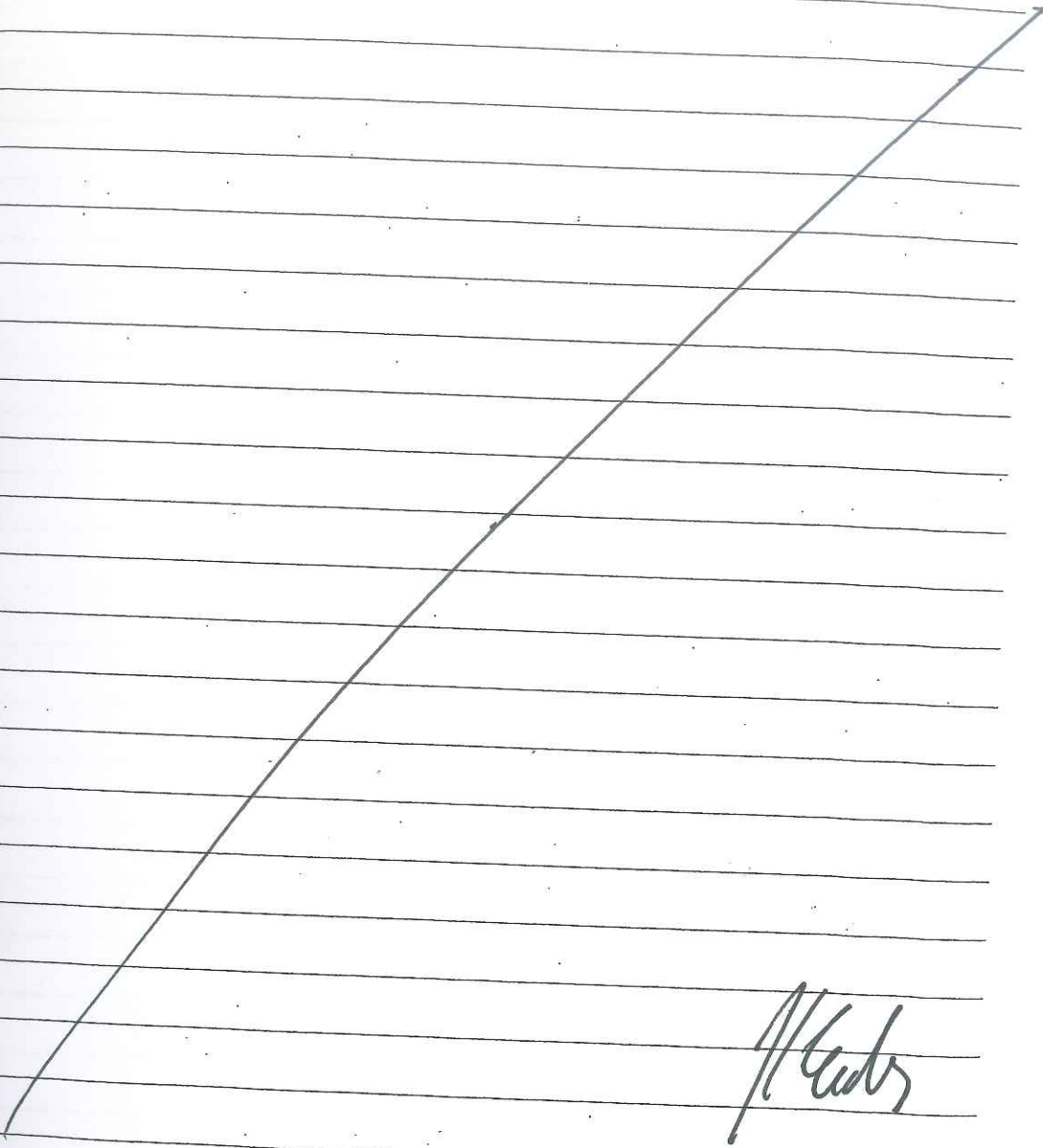
M. L.





Plus

Crossin jama' mercredi 10 April
14/17h



M. G. G.



Un nouveau commentaire a été enregistré sur le sit...

pref62@hebergement2.interieur-gouv.fr

17/04/19 21:22

à :

détails

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document PARC EOLIEN DES QUINTEFEUILLES - HAUCOURT, CAGNICOURT et VILLERS LES CAGNICOURT (2) (<http://www.pas-de-calais.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques/EOLIENNES/PARC-EOLIEN-DES-QUINTEFEUILLES-HAUCOURT-CAGNICOURT-et-VILLERS-LES-CAGNICOURT-2>)

4

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

Francois

Adresse de messagerie:

francois.betourne@live.fr (<mailto:francois.betourne@live.fr>)

Sujet:

AVIS DEFAVORABLE QUINTEFEUILLES 2

Message:

Pourquoi un tel acharnement dans ce département du pas de calais et dans ce secteur particulièrement ? Un acharnement qui transforme le paysage à des kms à la ronde, qui impacte au quotidien les habitants (visuellement, psychologiquement). Ce secteur a déjà donné sa part en matière d'écologie. Je ne suis pas contre l'éolien mais là trop c'est trop !

Combien d'éoliennes dans tout le secteur ? + de 150 à ce jour. Et les autres secteurs quels sont leurs actions pour l'écologie ?

Pourquoi ne pas allez voir ailleurs ?

intérêt politique ? intérêt personnel des propriétaires des terres ?

Sensation d'étouffement, d'encerclement et de pollution visuelle (le jour et la nuit avec les lumières rouges intenses, une vraie guirlande de Noël, on dirait même une arrivée sur la planète du futur !) voilà mon opinion, voilà notre quotidien.

Je suis contre ce nouveau projet.

Ma commune, CHERISY est déjà polluée par les éoliennes de Hendecourt, Riancourt, Bullecourt, Quéant, Vis en artois, Ecoust saint mein etc ... ce nouveau projet viendrait accentuer cet effet d'encerclement.

STOP à la pression psychologique projet sur projet commune par commune !

Un seul mot pour conclure : SATURATION

Ceci est un mail automatique. Merci de ne pas y répondre.>

8

Quatrième journée

de avril
9H / 12H

11

(11) M et M^m Martin - 62128 Chersy'

5

Nous sommes opposés à ce projet éolien car nous estimons que le secteur est déjà suffisamment pourvu en éoliennes.

Ce projet se sur-ajoute aux parcs existants et aux projets en cours d'implantation dans le secteur (Voie des Prés n°2 et Folioles de Sud Anagnois notamment).

À notre domicile, nous voyons déjà 13 éoliennes. Ce nouveau projet, avec des éoliennes plus grandes, rajouterait au moins 10 éoliennes visibles de notre domicile.

Cela crée un véritable phénomène de saturation visuelle.

Le secteur est saturé, et notre paysage est déshabillé. Trop, c'est trop.

Nous ne sommes pas opposés à l'éolien, mais le secteur est saturé, et il est temps de changer de secteur ou développer d'autres énergies renouvelables.

Le Président de la Région s'oppose également au développement de l'éolien. Que sa position soit prise en compte.

Nous sommes donc clairement opposés au projet, car nous sommes dans une situation de saturation visuelle. 13 éoliennes visibles + 10 à venir --- Trop, c'est trop.

(9)

(1) Avis Défavorable pour le Parc éolien Quintefemelles pour les raisons suivantes

[6]

- Aucune Législation sur la hauteur maximum d'une éolienne! encore un effort et nous serons à hauteur de la Tour Eiffel en haut de la pole! 310 mètres
- Aucune Législation sur le nombre d'éolienne au km²
- Le secteur Osartis de la route Arras vers Cambrai à droite de la route est à saturation et défiguré le secteur a fait assez d'effort pour la Transition énergétique
- Nous constatons aussi des problèmes de réception de télévision
- En France il reste des régions à rechercher
- Le Président de la région Hauts de France XAVIER Bertrand nous ds indique que les éoliennes ne suffit
Trop c'est Trop
Geneviève Samier Bagnicourt

Flabon

20.04 19h09



adresse de messagerie:

roselyne.bodelot@orange.fr

Sujet:

parc eolien haucourt cagnicourt villers les cagnicourt...

7

Message:

bonjour,

trop c'est trop , nous avons choisi d'habiter une maison pour sa vue magnifique sur la plaine.
aujourd'hui si ce projet passe, nous verrons sur certaines maisons de notre commune plus de 20
éoliennes.

merci d'en prendre compte
cordialement

Mme bodelot de chérisy 62128

20/04 21h42



Auteur:

Francois

8

Adresse de messagerie:

francois.betourne@live.fr

Sujet:

Contre le projet eolien QUINTEFEUILLE 2

Message:

En complément de mon précédent avis déposé récemment, habitant de chérisy, je tiens à ajouter
qu'actuellement mon champ de vision depuis ma maison m'offre la vue sur 25 éoliennes, ce
projet m'en offrira une bonne dizaine de plus même si elles seront derrière celles de la voie des
prêtres 1 (hendecourt : 18 éoliennes) à cause de la hauteur prévue pour chacune.
En effet, les éoliennes du projet sont deux fois plus grandes que celles existantes sur
hendecourt. L'impact est donc encore plus important.

Cordialement

11

22/04 16h15

11

Auteur:

brigitte degardin

Adresse de messagerie:

bdegardin@hotmail.com

9

Sujet:

Enquête Parc des Quintefeuilles

Message:

OBSERVATIONS:

- Atteintes démesurées aux paysages déjà bien impactés dans le secteur
 - Nuisances sonores /infrasons
 - Nuisances lumineuses de jour et particulièrement de nuit . (Un ou des responsables se sont-ils déjà rendus sur site pour le constater?)
 - Menace pour la faune X
 - Interférences radars , militaires ou météorologiques
 - Perte de valeur immobilière
 - Prise illégale d'intérêt pour des élus trop proches de propriétaires de terrains
 - HARCELEMENT des spéculateurs auprès des communes pour les faire changer d'avis X
 - NON RESPECT de la décision d'un préfet (en 2014) et recours auprès du tribuna
l administratif
 - Manque d'information auprès de TOUS les habitants concernés par ces projets
- BREF une utopie mais un vrai scandale d'argent
- dernière remarque : les commissaires enquêteurs donnant toujours des avis favorables (ceux-ci reprenant presque mot pour mot chaque point des études de projets) sont-ils réellement objectifs et indépendants ???
- Tout ceci pour dénoncer que ce projet comme les autres n'est qu'affaire d'argent . IL EXISTE
POURTANT D'AUTRES MOYENS de DEVELOPPEMENT ECOLOGIQUE .

12

Lé 23 :04 11H05

Auteur:

HAINAUT

Adresse de messagerie:

l.hainaut@free.fr

Sujet:

parc éolien Cagnicourt (Quintefeuilles).

Message:

Avec ce nouveau projet, notre village de Riencourt-lès-Cagnicourt va être complètement encerclé d'éoliennes de plus en plus hautes et proches des habitations. Tous les parcs éoliens se rejoignent et le secteur est complètement saturé.

Ce même projet avait pourtant été refusé en 2014 car il y avait la présence d'une balise aérienne. Mais, nos chers élus, avec la complicité du promoteur, ont su négocier le déplacement de celle-ci pour ainsi revenir à la charge. On sait que les promoteurs peuvent être très généreux au delà de la loi et on se demande si nos commentaires ne sont pas vains et inutiles.





La prolifération et la concentration d'éoliennes dans un même secteur constituent une véritable pollution visuelle critiquée par beaucoup de personnes

Cette constatation avait été l'une des raisons du rejet du premier projet des "Quatrefeuilles".

Si la cohérence et la logique sont respectées ce deuxième projet d'éoliennes gigantesques devrait être rejeté lui aussi.

Malheureusement le souci de la préservation des paysages et l'intérêt pour l'harmonie environnementale sont comme le bon sens les choses du monde les mieux portées...

A l'évidence, si le projet se réalise "Mon beau pays d'Artois" le sera de moins en moins !

Jean-Michel BURNOUF

Cagnicourt



Avis défavorable à l'installation d'éoliennes
sur les communes de Capricourt, Haucourt et autres
communes autour de Capricourt.

NON à la pollution visuelle !

NON à ce manque de considération sur le plan
écologique - perturbations sonores et visuelles pour
toute la faune liée à notre territoire depuis des
siècles ! et NON à cette négligence vis à vis de
notre SANTÉ à tous.

NON ! En tant que citoyens, propriétaires,
locataires, hommes et femmes qui vivent dans le
calme à la campagne, et qui l'avons choisie telle
qu'elle est est !

Les conseils municipaux fortement invités par OSARTIS
- tout est question d'argent, évidemment ! - ont
opté pour l'installation de ce parc éolien sans
demander à leurs concitoyens s'ils y trouveraient
leur compte !

Eh bien NON ! C'est nous qui payons sur la
facture d'électricité la destruction de nos sites !

Au profit de Qui ?!!! Cherchez l'erreur !

Nous avons acheté ou hérité d'une maison, d'un
carré de terre --- Demain, la valeur sera fortement
impactée si encore on arriverait à revendre !

Qui oserait s'installer au milieu de ces éoliennes ?
De plus, aucune étude géobiologique n'a été
entreprise ! Impact du champ magnétique sur les
véhicules par les courants souterrains... etc etc.

(un éleveur breton perd 50 bêtes par an !)

Le projet éolien s'arrache entre promoteurs qui
promettent des sommes folles ! Marché très futur !

Si le projet voyait le jour, je n'admettrais pas rester

13

Non, Non ET NON A CE PROJET !

Trop, c'est Trop. Paysage de notre belle campagne complètement pollué par cette vison d'Échenne pendant comme des Champignons, avant nous - il sont venimeux.

Ras le bol de cette justification qui détruit notre paysage, les flux migrations, notre flore et nous être vivants.

Écoutez vos concitoyens avant de prendre de telles décisions.

Bruno Adam Capitaine -

ABBAYE DES QUINZE
ROUTE DE BAPAUME
62156 DURY



MR LE MAIRE D HAUCOURT
MAIRIE D HAUCOURT
62156 HAUCOURT

Copie à OSARTIS
Lettre RAR

14

DURY le 23/04/2019

Reçu le 25/04/19

Monsieur le Maire,

je viens de recevoir dans ma boîte aux lettres un tract dénonçant à nouveau un projet d'éoliennes sur votre commune et notamment aux abords du rond-point de l'espérance et près du centre équestre; soit 6 ans après une première tentative échouée avec la commune d'ETERPIGNY Je vous joins à cet effet une copie du courrier que j'avais adressé à l'époque au maire de cette dite commune et qui est toujours d'actualité si ce n'est plus ; Je me réserve le droit de prévenir les services vétérinaires pour la santé de nos équidés et la préservation de notre faune.

En tout état de cause je constate que vous persistez dans votre entêtement et j'ignorais la cause mais à ce tel point elle ne peut être que financière; cela me rappelle le film la SOUPE AUX CHOUX la prospérité économique !!!! Votre commune doit être dans une situation très délicate !!

Nous tombons très bas de bâtir des éoliennes aux pieds des cimetières Français et Alliés par des sociétés germaniques il me semble.

Je suis donc obligé de penser que toutes les commémorations de septembre 2018 n'étaient que pure mascarade !!!!

En espérant que vous serez faire preuve de sagesse morale, recevez, Monsieur le Maire mes salutations les plus distinguées,

François LENNEL

Abbaye des quinze
Centre Equestre
Ferme de l'Abbaye
62156 Dury

Dury le 23/04/2013

Reçu le 25/04/13

Copie à OSARTIS
Copie à la Voix du Nord
Lettre RAR



À, Monsieur Le Maire
62156 Eterpigny

14

Monsieur Le Maire,

Je me suis laissé entendre dire que vous envisagiez d'implanter des éoliennes sur le territoire de votre commune d'Eterpigny juxtaposant notre centre équestre situé à Dury, sans aucune concertation.

Je me permets de vous rappeler que ce projet représente pour notre activité une mort certaine, j'en ai pour preuve que la présence trop proche d'éoliennes provoque un comportement anormal chez les animaux et notamment les équidés qui sont très réceptifs aux nuisances sonores et visuelles ;

Qu'en est-il de nos jeunes cavaliers ?

Qu'en est-il du premier sport national féminin et troisième sport national (qu'en pense le ministère des sports ?)

Qu'en est-il des groupes d'handicapés que nous accueillons régulièrement ?

Qu'en est-il des centres de loisirs ?

Qu'en est-il de nos campagnes ?

J'ai la nette impression que vous n'avez pas pris en compte tous ces paramètres,

Est-ce politique ???

Est-ce un intérêt financier ???

Est-ce un intérêt personnel ???

J'estime pour ma part qu'en tant qu'élu vous avez le devoir de consulter vos administrés pour des décisions aussi importantes, à moins que vous ayez décidé d'adopter un comportement dictatorial (inutile d'essayer de vous protéger sous le couvert d'OSARTIS, je n'y croirais pas).

En tout état de cause, je me permets de vous signaler que je m'oppose catégoriquement à ce projet (je ne pense pas que la pratique des multinationales étrangères faisant les yeux doux aux petites communes rurales, soient un gage de prospérité. Les récentes affaires médiatisées semblent prouver le contraire.

C'est pourquoi j'attends de votre part un comportement démocratique, tel que votre mandat vous l'oblige en expliquant clairement votre position sur ce sujet.

Comptant sur une prompt réponse de votre part, recevez Monsieur le Maire, mes respectueuses salutations.

Monsieur François Lennel
Président du centre équestre

Le _____ à _____ heures _____.

Le délai d'enquête étant expiré,

Je, soussigné, _____, déclare clos le présent registre
qui a été mis à la disposition du public pendant _____ jours consécutifs,
du _____ au _____,
de _____ heures _____ à _____ heures _____
et de _____ heures _____ à _____ heures _____.

Les observations ont été consignées au registre par _____ personnes
(pages n^{os} _____ à _____).

En outre, j'ai reçu _____ lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

1. - Lettre en date du _____ de M. _____

2. - Lettre en date du _____ de M. _____

3. - Lettre en date du _____ de M. _____



Bonjour,

Je suis favorable à l'extension du parc éolien actuel sur le territoire d'Hancourt car les conditions y sont très favorables pour notre village.

15

Néanmoins le nombre de machines dans le projet actuel me semble déterminé (13+3) et inadapté.

Le projet initial portait sur 3 machines réparties en une seule ligne parallèle au parc existant. Cette option me paraît plus pertinente car elle offre une emprise au sol beaucoup plus limitée et des effets limités se voyant dans le parc déjà existant.

Donc, oui au projet mais avec une seule ligne de machines en parallèle au parc existant.

Denis PAMART - Adjoint Hancourt.

Bonjour,

Je ne suis pas favorable à l'extension du parc éolien. Trop d'éoliennes tuent notre paysage, limitons un peu les machines.

16

Thierry Agelique -



CABINET BODEREAU AVOCATS

SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE D'AVOCATS
AU BARREAU D'ARRAS

Reçu le
25 avril

18

Me Philippe BODEREAU

Me Alexandra BODEREAU

Me Alexandre BÉBEN

Avocats

Madame Katja ERDMANN
(ENQUETRICE)

MAIRIE DE HAUCOURT

50, rue du Général de Gaulle
62156 HAUCOURT

RECOMMANDE AVEC A.R.

Mail : www.pas-de-calais.gouv.fr

Arras, le 23 AVRIL 2019

AFF. : MAROILLE / EOLIENNES

N.REF : PB/MC - 19.076

Madame,

Je vous informe avoir été consulté par Monsieur et Madame MAROILLE.

Si, en premier lieu, la présente démarche n'a aucunement pour but de dévaloriser de quelque manière que ce soit votre qualité personnelle, ainsi que celle de vos compétences professionnelles ayant légitimé votre désignation par les autorités préfectorales, semblant reposer sur votre qualité spécifique d'ancien proviseur de lycée d'enseignement secondaire, mes clients s'étonnent que vous ayez été mandatée pour donner un avis suffisamment éclairé sur un projet d'installation d'aérogénérateurs exigeant des compétence techniques spécifiques et particulières, dont il ne semble donc pas que vous soyez pourvue.

Mais bien sûr, si tel n'était le cas, et que vous disposeriez de compétences, voire de diplômes vous permettant une approche éclairée sur tous problèmes ressortant de connaissances approfondies dans les domaine de l'acoustique et de la santé, il n'y aurait lieu de retenir le présent liminaire, mes clients se satisfaisant alors de vous transmettre, par les observations suivantes auxquelles alors votre champ étendue de compétences saura répondre, les graves préoccupations qui les animent, (et qui d'ailleurs touchent aussi les autres riverains).

6, Place de la Vacquerie - 62000 ARRAS
Cabinet parisien : 137 rue de l'Université - 75007 PARIS
TEL. 03.21.24.94.91 - TELECOPIEUR: 03.21.24.96.51
MAIL : contact@bodereauavocats.com

MEMBRE D'UNE ASSOCIATION AGREEE
LE REGLEMENT DES HONORAIRES PAR CHEQUE EST ACCEPTE
CCP LILLE 1192.42 F

1/ Vous comprendrez aisément qu'au regard des difficultés d'ordre spécifiquement scientifique, (acoustique et santé) indépendamment d'autres moyens qui seront évoqués infra, il importe que soit pris en considération, dans le cadre de l'installation envisagée de ces aérogénérateurs, une situation de gêne du voisinage excédant les inconvénients normaux du voisinage au sens des dispositions du Code Civil en vigueur et qui résulte de la réalité suivante et susceptibles d'engager les responsabilités de chacun, quel qu'il soit (*personne physique ou morale, de droit privé ou public, mandataire désigné et habilité ,etc*)

En effet ;

a) Nul ne saurait ignorer que les aérogénérateurs ne sont autres que des turbines provoquant des rotations importantes aux effets d'ultrasons et d'infrasons.

Si, pour ce qui concerne les premières, bien que des normes aient été établies quant à l'émergence supportable la nuit, voire le jour, et indépendamment de la position de la Cour de Cassation sur cet aspect des choses démontrant que la preuve devait être casuistique, au regard de la qualité des percepteurs des ultrasons, la préoccupation qui anime également mes Clients sur ces installations prévues d'aérogénérateurs est plus notamment relative aux infrasons.

En effet,

b) Le document officiel émanant de l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ANACT), dont copie ci-jointe, a considéré de façon particulièrement préoccupante, les atteintes sur la santé causées par les machines fonctionnant par vibrations rotatives, tant sur les personnes physiques que sur les animaux.

Ainsi, l'ANACT, représentant donc l'état lui-même, a-t-elle retenu et reconnu que lesdits effets des infrasons se manifestaient telles des « *agressions infra soniques sur l'organisme* », insidieuses, non perceptibles par l'ouïe (*sons trop graves*) soulignant que si les infrasons sont inaudibles, leur pression acoustique se ressent à partir d'une certaine intensité, en particulier par l'intermédiaire des vibrations, provoquant alors un trouble physiologique à l'origine des troubles physiques et psychiques.

Ainsi est-il établi par l'état lui-même, que les vibrations des infrasons peuvent provoquer :

- **Dans l'oreille interne**, des acouphènes et vertiges.
- **Dans les globes oculaires**, des troubles de la vue.
- **Dans les organes digestifs**, des nausées, des diarrhées.
- **Dans le cœur**, des tachycardies, augmentation de la pression artérielle.
- **Dans le cerveau**, des céphalées.
- Comme pour toutes les autres pressions vibro-acoustiques, irritabilité, stress, asthénie, troubles de la vigilance, troubles de la mémoire.

Autant de constats objectifs amenant cette même agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail, qui s'est donc ainsi penchée sur les troubles ressentis par les travailleurs exposés aux bruits des moteurs rotatifs, à relever, parmi les situations professionnelles ainsi exposées aux risques des infrasons en découlant, que :

« Les moteurs à rotation lente émettent des vibrations infra-soniques nocives, à partir d'une certaine intensité : compresseurs, éoliennes, groupes électrogènes, etc... ».

Aussi, vous est-il instamment demandé par Monsieur et Madame MAROILLE, demeurant à proximité quasi immédiate des sites prévus pour l'installation des éoliennes litigieuses, que toutes démarches et éclaircissements, y compris scientifiques dans les domaines de l'acoustique et de la Santé soient faits, donnés et produits par vous, avant dépôt de votre rapport, permettant de constater que toutes les conditions sont bien remplies pour qu'un avis favorable puisse être donné sans aucun risque pour la santé de mes clients, relativement au projet soumis à votre analyse et dont il s'avère que cette dernière est prédominante et incontournable tant procéduralement qu'au fond, soit tant sur le plan de la légalité externe qu'interne.

c) l'ANACT désormais considère que :

« La seule mesure préventive vraiment efficace contre les infrasons consiste à choisir une machine ou un équipement le moins émetteur possible d'infrasons et à éloigner grandement la source d'infrasons des travailleurs ».

Or, personne ne saurait contester qu'il n'est guère de différence entre un travailleur se situant à proximité d'une petite machine à vibrations lentes, et mes Clients, si ces derniers voyaient se dresser à distance aussi proche que prévue les aérogénérateurs gigantesques dont l'édification, objet de votre mission, et afin de profit, est caressée et nourrie avec empressement par les pétitionnaires.

Ces immenses turbines ne sont prévues en effet qu'à quelques centaines de mètres seulement de l'habitation de mes clients, et fonctionnent par rotations résultant de l'entraînement de pâles non moins immenses de plusieurs dizaines de mètres de longueur.

Indépendamment des nuisances sonores provoquées tant par les moteurs que par les « waf » incessants de pénétration desdites pâles dans l'air, voire des projections non moins incessantes jour et, surtout nuit, des flashes lumineux, à raison de 1/seconde, s'ajouteraient les infrasons résultant des rotations des moteurs des turbines fonctionnant exactement sur le même principe technique que celui relevé par l'ANACT dans ses constats, l'amena aux conclusions vues supra pour préserver la santé des travailleurs œuvrant à proximité.

Et encore une fois ne saurait-il être contesté que ce qui est vrai pour les travailleurs, se vérifie également à plus forte raison avec les aérogénérateurs dont le principe repose donc aussi précisément sur la rotation d'énormes turbines génératrices d'infrasons.

d) A l'effet de sensibilisation utile et opportune, vous trouverez en annexe, le résultat des recherches et alertes effectuées par les Docteur PIERPONT, les Docteurs LAURIE, KERIN, NISSEMBAUM, LACHAT, etc... démontrant la réalité de **douze symptômes** regroupés sous le vocable de « **syndrome de l'éolien** » affectant la santé de l'homme par le fonctionnement de ces aérogénérateurs qui, d'ailleurs, ont amené de nombreux pays à mettre un terme au recours aux générateurs, ainsi que, à titre d'exemple plus significatif, les Etats Unis et indépendamment des railleries que l'on considère opportun de notifier à Monsieur TRUMP, puisque ces mises à l'arrêt des aérogénérateurs étaient antérieures à son élection présidentielles.

e) Je vous joins ainsi également, concernant les animaux, le rapport de Monsieur Alain BELIME, au terme duquel en Mai 2014, il devait retenir :

« Il est connu, de manière générale, que le bruit peut avoir des effets sur la ponte, la production de lait les blessures, la sécrétion hormonale, la rétention d'eau, l'activité cardiaque, les problèmes respiratoires et l'appétit chez les animaux de rente ... ».

Quant aux animaux d'élevage, cet Expert retient que :

« On enregistre les mêmes troubles de santé que chez les humains, se traduisant en baisse qualitative et quantitative de la production animale, en particulier de fortes baisses de production laitière ».

f) De même, trouverez-vous en annexe la documentation du Conseiller Mondial pour la nature du 31/03/2014 intitulée « **PARCS EOLIENS – MALFORMATIONS CONGENITALES** » qui confirme l'incidence particulièrement néfaste de la présence des aérogénérateurs sur la vie et la santé des animaux.

2/ S'ajoute aux débats l'intérêt du témoignage médical du **Docteur HERD COUSSONS** en date du **15/02/2017**, enseignant au collège de médecine de WISCONCIN, attestant de l'existence d'une grave affection identifiée sous la dénomination de « **maladie vibro-acoustique** » due **aux infrasons et aux basses fréquences** prouvée par autopsie.

Ainsi, écrit-il :

« Cette maladie a maintenant été prouvée par autopsie, montrant que la prolifération des tissus conjonctifs particulièrement collagènes et les tissus fibro-élastiques sont responsables des problèmes cardiaques, de l'hypertension et d'autres découvertes physiologiques ».

Ceci ne s'applique pas uniquement aux éoliennes.

C'est le résultat d'une exposition chronique aux bruits de basse fréquence.

AUX INFRASONS, COMME ON LES APPELLE.

Cela s'applique aussi à l'aéronautique et c'est la raison pour laquelle le sujet a attiré mon attention.

Ce bruit de basse fréquence provoque l'épaississement des structures cardiovasculaires et potentiellement une mort précoce.

De plus, on constate des lésions chromosomiques et une augmentation d'affection maligne chez ces patients.

J'admets qu'il y a une insuffisance d'études liant cela au bruit du vent, mais il ne fait aucun doute que les fréquences qui affectent les personnes et les animaux d'après les études qui ont été menées, sont les mêmes que celles qui ont été mesurées avec le projet « SHIRLEY » (ce médecin a été amené à soigner le fils des plaignants demeurant dans la Région de SHIRLEY, victime de syndrome éolien ». (P.J.)

Ce même médecin précise également :

« Le second point indique que ces fréquences sont comprises entre zéro et vingt hertz infrasons ou basses fréquences. Elles sont prouvées par des échographies cardiaques des IRM cérébrales et histologiquement des autopsie d'animaux et d'humains ».

Il a été vu récemment encore, dans l'émission « C POLITIQUE », le témoignage d'un deuxième agriculteur, indépendamment de celui que nous connaissons dans la Région d'AUXI LE CHATEAU, **qui a perdu quasiment tout son cheptel** après l'implantation d'éoliennes.

Pourtant, il s'agissait là aussi d'un cheptel parfaitement bien suivi depuis plusieurs décennies, et **qui en un an et demi environ, a été complètement décimé.**

3/ a) Vous trouverez en annexe également, le rapport de l'**A.N.S.E.S** qui, au terme de la page 14 t, reconnaît de manière explicite les conséquences sur l'animal de l'exposition aux infrasons :

« Cependant, des connaissances acquises récemment sur la physiologie du système cochléo vestibulaire ont révélé chez l'animal l'existence d'effets physiologiques induits par l'exposition à des infra sons de fort niveau ».

b) Par Arrêt de la Cour d'Appel de CAEN, en date du 24 novembre 2015, il a été fait droit à la demande d'un agriculteur relativement à un dossier où le demandeur ne pouvait plus vendre de lait de ses vaches à raison de la présence d'une ligne à très haute tension installée non loin de son exploitation.

Diagnostiqué électro hyper sensible depuis 2011, l'intéressé, technicien d'un service client d'une entreprise de télécommunications où il était maintenu à un poste sans aménagement malgré les préconisations de la médecine du travail, recommandant un changement de poste moins exposant **aux ondes électromagnétiques.**

Son malaise survenu le 6 novembre 2013 sur son lieu de travail a été reconnu comme accident de travail par le Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale de VERSAILLES, selon jugement du 27 septembre 2018, alors qu'une première expertise médicale avait conclu, comme par extraordinaire, à un malaise sans rapport avec l'environnement au travail ? !

c) Indépendamment des réalités objectives résultant du rapport vu infra de l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ANACT), le Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale de VERSAILLES, dans l'affaire évoquée ci-dessus, avait conclu à une relation de cause à effet entre le malaise du plaignant et son exposition aux ondes, se fondant sur les indices fournis par la victime, alors que d'après les scientifiques, si la souffrance subie par les personnes électro-sensibles est réelle, elle demeurait sans cause identifiée.

C'est là l'astuce servie bien évidemment par les promoteurs d'éoliens, comme les entreprises utilisant à une certaine époque l'amiante, qui néanmoins a été reconnue génératrice de cancers, etc....

Si en conséquence il ne saurait être sollicité de votre part, n'ayant pas cette qualité, d'apporter quelque démonstration scientifique, d'un lien de cause à effet prétendu, néanmoins, **il est sollicité, selon l'obligation qui vous en est faite en votre qualité de commissaire enquêtrice, de vous assurer que dans le cadre de ce projet d'installation d'aérogénérateurs gigantesques, ceux-ci n'auront aucune répercussion négative sur la santé des riverains situés à quelques centaines de mètres seulement de ces implantations.**

4/ a) Vous pourrez également vous référer utilement au rapport de L'ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE du 09 Mai 2017 faisant également état des infrasons en tant que causes possibles de troubles, indiquant :

« Hormis les dysfonctionnements mécaniques ou accidents prévus, **le bruit généré par le retors de l'éolienne et par la rotation de ses pales, notamment lorsque celles-ci passent devant le mât, est essentiellement composé de basses fréquences et d'infrasons.**

La gamme des fréquences perçues par l'oreille humaine s'étendant de 20 à 20.000 hertz, les basses fréquences sont arbitrairement comprises entre 100 et 20 hertz et les infrasons au-dessous.

C'est donc dans ce spectre fréquentiel qu'il faut rechercher les causes possibles de troubles ».

b) Au cas où par extraordinaire vous estimeriez que la présente protestation et mise en demeure seraient dépourvues de fondement scientifique autant que juridique, vous trouverez en annexe la documentation utile qui confirme **LE DANGER INDISCUPTABLE QUE PRESENTE L'IMPLANTATION D'ÉOLIENNES (AÉROGÉNÉRATEURS) SUR LA POPULATION** sur lequel danger à l'évidence le Gouvernement ferme les yeux pour mieux satisfaire aux intérêts financiers gigantesques que produit précisément l'édification de ces turbines monstrueuses à la campagne, détruisant non seulement le paysage, mais atteignant également dans des conséquences insoupçonnées aujourd'hui les populations riveraines notamment, autant de réalités qui engage la **RESPONSABILITÉ** de tous ceux, quelle que soit leur situation personne publique ou privée.

1/ Ainsi : « Question écrite n° 09817 publiée dans le JO Sénat du 04/04/2019 »

Nuisances causées par les infrasons produits par les éoliennes

15^e législature

Question écrite n° 09817 de **M. Jean-Paul Prince** (Loir-et-Cher - UC)

publiée dans le JO Sénat du 04/04/2019 - page 1784

M. Jean-Paul Prince interroge M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, sur les nuisances liées aux infrasons produits par les éoliennes. Les éoliennes sont à l'heure actuelle une importante source d'énergie décarbonée, et à ce titre jouent un rôle majeur dans le processus de transition écologique en cours dans notre pays. Toutefois, les éoliennes sont également à l'origine de plusieurs types de pollution. En particulier, les éoliennes sont souvent accusées d'être la cause de nuisances par les infrasons qu'elles produisent. *En effet, il arrive que des personnes résidant à proximité d'aérogénérateurs se plaignent d'une gêne auditive, de migraines ou de troubles du sommeil, diagnostiqués médicalement comme étant dus à des infrasons. Des décès suspects d'animaux sont également observés.*

Le ministère de l'environnement et de l'énergie s'est lui-même saisi du problème en commandant à l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) une évaluation des effets sanitaires liés aux basses fréquences sonores et infrasons émis par les parcs éoliens. Dans son expertise rendue en mars 2017, si elle ne se prononçait pas en faveur d'une *modification de la réglementation actuelle pour « introduire des limites spécifiques aux infrasons et basses fréquences sonores »*, l'ANSES recommandait de « compléter les connaissances relatives aux expositions » aux infrasons causés par les éoliennes et de « poursuivre les recherches sur les relations entre santé et exposition aux infrasons ». De plus, l'agence jugeait nécessaire de « systématiser les contrôles des émissions sonores des éoliennes avant et après leur mise en service et de mettre en place un mesurage en continu du bruit autour des parcs éoliens, en s'appuyant notamment sur les pratiques existantes dans le domaine aéroportuaire ».

Deux ans après ces recommandations, il souhaiterait savoir si le ministère de la transition écologique et solidaire a suivi les recommandations de l'ANSES et mis en œuvre un tel mécanisme de contrôle des émissions sonores (dont les infrasons) à proximité des parcs éoliens. La mise en œuvre de ces contrôles, y compris sur demande des riverains, permettraient de faire avancer l'état des connaissances sur les nuisances sonores causées par les éoliennes. De plus, ces mesures permettraient de faire reculer la méfiance de nos concitoyens vis-à-vis d'une source d'énergie qui est appelée à occuper un rôle de premier plan dans l'accomplissement de nos objectifs de neutralité carbone.

2/ Résumé du colloque du 16/11/2018, organisé par l'ingénieur acousticien Patrick DUGAST, publié le 08/01/2019



Résumé non technique du colloque du 16 novembre 2018

L'homme et l'animal face aux infrasons produits par les éoliennes

(colloque également consacré au bruit et aux champs électriques ou électromagnétiques de même origine)

Paris, Centre Sèvres

Patrick Dugast, ingénieur acousticien, organisateur du colloque.

Rappel de la définition de l'OMS en 1946 : « *La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité* »

Dans un premier rapport, de 2006, l'Académie Nationale de Médecine avait mis en doute, à cet égard, les dangers du voisinage des éoliennes. Mais depuis lors, les grandes éoliennes terrestres sont passées de 2 à 7 MW, leur hauteur de 100 à 220 m, la longueur de leurs pales a triplé, atteignant 50 m. Leur fréquence est descendue en-dessous du hertz, mais leur puissance acoustique a dépassé 110 dB(A). Demain, sur le port de Cherbourg, sera érigée une éolienne de 12 MW, avec des pales de 90 m qui passeront à 0,5 Hz.

L'Académie Nationale de Médecine préconise maintenant :

- une enquête épidémiologique au sujet des conséquences sanitaires éventuelles de ce bruit éolien sur les populations, selon la distance d'implantation.
- le retour aux maxima de bruit fixés par le Code de la Santé publique, soit 30 dBA à l'extérieur des habitations et à 25 dBA à l'intérieur ; il n'y a aucune raison, en effet, que le Code de l'Environnement déroge au Code de la Santé, au détriment des populations.

Les infrasons restent des sons, produits en combinaison avec les sons dits « audibles », et donc ne peuvent ni ne doivent être analysés séparément.



s'harmoniser sur la fréquence des battements éoliens (comme c'est le cas en présence d'un orchestre avec des basses). La maison est pourtant isolée et a des fenêtres à double vitrage. Deux autres personnes ayant dormi chez moi ont perçu le bruit.

Ce bruit prend de plus en plus d'espace dans ma tête, il devient obsédant. Le sommeil n'est plus réparateur. Le son est perceptible du côté droit de ma tête, c'est un bourdonnement, parfois s'y ajoute un bruit de crécelle, sur des notes plus hautes, ou parfois le son d'accompagnement ressemble à un glas dans le lointain sur deux ou trois tons. Un bruit devient audible aussi par le côté gauche de ma tête, c'est un ziiiiiii aigu.

Je refais mon lit plusieurs fois par nuit. Nombreux besoins d'uriner. Je me recouche, et quand je n'en peux plus, très en colère, je me lève, tenaillée par la faim. Levée pour de bon à midi ou 13 heures, je suis épuisée.

Ma généraliste me conseille de déménager le plus loin et le plus vite possible.

J'équipe ma voiture d'une couette et d'un oreiller, et de grosses chaussettes en laine. Je fuis en pyjama avec ma robe de chambre et tente de dormir sur le parking d'une école à 2,5 kms, peine perdue, je vais à 7 kms, peine perdue, je continue dans des champs, j'ai toujours les deux bruits dans la tête.

J'ai tendance à des pertes d'équilibre. Plusieurs contusions. Le chef des urgences, ancien expert Cotorep, m'a déclarée handicapée par les ondes. Il y a urgence, me dit-il, à faire reconnaître votre état. « Ce sont des pathologies émergentes, que l'Etat doit prendre en compte..... »

Dix années auprès des éoliennes ont changé mon caractère. J'ai de plus en plus de pertes de mémoire. Un livre lu peut être oublié, titre, auteur, sujet, en deux jours. Je prononce des mots pour d'autres. J'écris comme si j'étais dyslexique.

Une panne des éoliennes étant survenue, j'ai pu dormir d'une traite de 11 h30 à 5 h30. Un miracle.

Je connais Hubert de Bonneville, qui entend les infrasons à 11,5 km de leur source. Il est contraint de dormir dans un débarras. Il est très mal en point.

Je connais aussi Anne S. chanteuse lyrique, habitant en Charente très rurale, à 4 km des éoliennes. Elle doit louer un local à 20 km de son lieu de vie pour répéter. Elle récupère lors de ses déplacements, et dort « comme un bébé » même près d'une gare !

Professeur Bruno Frachet, ORL, Hôpital Rothschild

Il explique le fonctionnement de l'oreille interne. Quoiqu' « inaudibles », les vibrations graves que sont les infrasons peuvent interférer avec la physiologie de cette oreille interne.

Un de ses éléments, la cochlée, est comme un clavier de piano. La sensation croit comme le logarithme de la stimulation (donc beaucoup moins).

Dr Marianna Alves-Pereira, Ph.D. sciences de l'environnement, ingénieur biomédical

Le bruit est habituellement exprimé en décibels pondérés A, ou dBA. Or les infrasons et les bruits basse fréquence, inférieurs ou égaux à 200 hertz (l'ensemble étant appelé IS-BF) ne sont pas couverts par cette définition. Ils échappent donc à la mesure des nuisances, telle qu'elle est actuellement pratiquée.

Les scientifiques russes et chinois étudient néanmoins les effets biologiques de l'exposition aux ISBF. La Russie a une législation contre les infrasons. En Europe occidentale, au contraire, les ISBF sont devenus un sujet tabou.

Les structures de l'organisme exposé aux ISBF - parois artérielles, péricarde, valvules - ont tendance à s'épaissir. Ce phénomène est dû à la prolifération des fibres de collagène et d'élastine.

Les ISBF sont en pleine croissance dans les zones résidentielles urbaines et rurales, les milieux de travail et les activités de loisirs. Il est dangereux, contraire à l'éthique et inacceptable de continuer à ignorer leur présence en tant qu'agent pathogène chez les populations humaines.

Ces ISBF ne sont pas générés uniquement par les éoliennes, mais aussi par les routes, les aéroports, les appareils de climatisation ou de ventilation, les grandes machines, les usines.

Docteur Henri Delolme, médecin épidémiologiste

En 2018, en France métropolitaine, 1 150 groupes d'aérogénérateurs rassemblant environ 8 000 éoliennes sont en fonctionnement. A partir de situations locales, on peut estimer que 100 riverains en moyenne sont exposés aux nuisances sonores et infrasonores de chaque groupe. D'où un total d'environ 120 000 riverains exposés.

Dans l'ancienne région Auvergne, les premières centrales éoliennes ont été implantées dans les années 2000 :

- Le groupe d'Ally (Haute Loire) a 26 éoliennes de 120 mètres de haut, dont certaines sont implantées à moins de 500 mètres des habitations du village. Dès le début du fonctionnement, une vingtaine d'habitants se sont plaints des bruits éoliens diurnes et nocturnes qui les dérangent sur un mode chronique. En février 2007, la Direction départementale des Affaires sanitaires et Sociales (DDASS) a réalisé une enquête, laquelle a confirmé l'existence de nuisances sonores. Plusieurs instances judiciaires portées par une association locale sont en cours.

- Le groupe de Freycenet-la-Tour (Haute-Loire) a 6 éoliennes de 120 mètres de haut. Il a été implanté en 2009. Peu de riverains sont exposés aux nuisances sonores en raison de la faible densité et l'éloignement de l'habitat. Deux cas documentés d'intolérance aux infrasons et basses fréquences ont néanmoins été identifiés. Le premier cas se situe à une distance de 7,5 kilomètres et le second à 12,5 kilomètres. Après intervention auprès de la préfecture et auprès de l'exploitant, des études acoustiques ont été réalisées. Elles devraient déboucher sur des mesures de bridage du parc éolien.

Régulièrement, les études acoustiques demandées par les riverains confirment que les seuils réglementaires de bruit sont dépassés par les éoliennes. Contrairement à ce qui existe pour les nuisances sonores aéroportuaires, il n'y a pas d'enregistrement continu. Le Bureau pour l'Europe de l'Organisation mondiale de la santé s'en est inquiété dans sa directive d'octobre 2018. Et l'ANSES a recommandé cette mesure.

Au Japon, une étude épidémiologique réalisée par Ishitake a porté sur une population riveraine d'un groupe de 21 éolienne. Un questionnaire a été envoyé par voie postale à 9 000 personnes de plus de 20 ans. 2 192 questionnaires exploitables ont été reçus en retour. Les auteurs de l'étude ont conclu que :

- les bruits audibles des aérogénérateurs ont sans doute une incidence sur la santé ; les troubles du sommeil chez les résidents qui vivent à moins de 1 500 mètres d'une éolienne sont en effet le double de ceux des résidents qui vivent à plus de 1 500 mètres ;
- pour réduire le niveau de bruit dans la bande des sons audibles, il est nécessaire d'augmenter la distance aérogénérateurs-habitations.

- il est important d'obtenir un consensus suffisant entre les promoteurs, l'administration et les résidents avant l'implantation des éoliennes.

Gilbert Mouthon, professeur à l'École Nationale Vétérinaire de Maisons-Alfort

Il faut se méfier, notamment, des « courants vagabonds » produits par les transformateurs des éoliennes.

Leur effet, combiné aux phénomènes décrits par les intervenants précédents, a abouti, selon une étude polonaise de 2015, à une altération de la viande des animaux exposés. En Australie, une chute des naissances d'agneaux a été observée.

S'agissant des animaux sauvages, les rapaces sont particulièrement exposés à certains champs et aussi à la rotation des pales, car ils volent loin de leurs gîtes et n'hésitent pas à s'aventurer près des éoliennes.

Yves Couasnet, ingénieur acousticien, docteur ENPC

Les infrasons se caractérisent par des fréquences inférieures à 20 hertz et, en contrepartie, par de très grandes longueurs d'ondes : par exemple 343 m pour une fréquence de 1 hertz. Ils ne cheminent pratiquement pas par notre système auditif, mais affectent d'autres organes.

En effet, chacun de nos organes a sa fréquence de résonance, et elles se situent dans leur majorité en dessous de 20 hertz – par conséquent, dans la zone des infrasons. Par exemple 4 à 8 hertz pour le cœur, encore 4 à 8 hertz pour la masse abdominale, 3 à 7 hertz pour le thorax... Ainsi, nos organes vibrent avec les infrasons. Dangereuse situation.

Elle est aggravée par le fait qu'à une distance de 1 km et même au-delà, les ondes infrasoniques possèdent encore beaucoup d'énergie. Les infrasons constituent une menace invisible et inaudible sur notre santé.

La parution d'un Guide du bruit des éoliennes est hautement souhaitable.

Frédéric Nihous, représentant de la région des Hauts-de-France

Il apporte deux informations :

- sa région des Hauts-de-France, saturée d'éoliennes, s'oppose à toutes implantations nouvelles sur son territoire ; mais hélas, ce n'est pas elle qui décide ; la démocratie voudrait que ces implantations soient soumises à l'avis conforme du département et de la région ;
- sa région est prête à financer une étude épidémiologique sur les effets du bruit des éoliennes sur la santé des riverains

3/ Rapport ANSES sur saisine en date du 14 Février 2017 du Docteur GENEST, pages 14 et 15 :





Avis de l'Anses

CABINET BODERE/SAISINE n° 2013-SA-0115 « Éoliennes »

6, Place de la Vierge
62000 ARRAS

Études psychoacoustiques 03.21.24.94.91 - Fax. 03.21.24.96.51

Mail : contact@boderemavocats.com

Considérant l'importance de l'effet des sons audibles sur la gêne occasionnée par les éoliennes, et compte tenu de lacunes actuelles dans ce domaine, le CES préconise :

- de réaliser des études complémentaires portant sur la sonie de sons complexes basses fréquences (pas uniquement des sons purs) ;
- de développer pour cela un protocole d'étude permettant de quantifier la variabilité interindividuelle de la perception par la réalisation de tests d'audibilité, etc.
- d'améliorer la caractérisation de la gêne liée aux variations temporelles de bruits audibles non stationnaires et aux modulations d'amplitude mais également aux autres facteurs (visuels, vibrations, etc.).

Études en neurosciences

Enfin, compte-tenu des impacts du stress sur la santé et de l'effet *nocebo* mis en évidence, le CES suggère de favoriser la recherche en neurosciences et notamment les études utilisant l'imagerie médicale afin d'identifier les mécanismes impliqués.

4. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DE L'AGENCE

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail reprend les conclusions et recommandations formulées ci-dessus par le CES « Agents physiques, nouvelles technologies et grands aménagements ».

L'Anses rappelle que les éoliennes émettent des infrasons (bruits inférieurs à 20 Hz) et des basses fréquences sonores. Il existe également d'autres sources d'émission d'infrasons qui sont d'origine naturelle (vent notamment) ou anthropique (poids-lourds, pompes à chaleur, etc.). Les campagnes de mesure réalisées au cours de l'expertise ont permis de caractériser ces émissions pour trois parcs éoliens.

De manière générale, les infrasons ne sont audibles ou perçus par l'être humain qu'à de très forts niveaux. À la distance minimale d'éloignement des habitations par rapport aux sites d'implantations des parcs éoliens (500 m) prévue par la réglementation, les infrasons produits par les éoliennes ne dépassent pas les seuils d'audibilité. Par conséquent, la gêne liée au bruit audible potentiellement ressentie par les personnes autour des parcs éoliens concerne essentiellement les fréquences supérieures à 50 Hz.

L'expertise met en évidence le fait que les mécanismes d'effets sur la santé regroupés sous le terme « *vibroacoustic disease* », rapportés dans certaines publications, ne reposent sur aucune base scientifique sérieuse.

Un faible nombre d'études scientifiques se sont intéressées aux effets potentiels sur la santé des infrasons et basses fréquences produits par les éoliennes. L'examen de ces données expérimentales et épidémiologiques ne mettent pas en évidence d'argument scientifique suffisant en faveur de l'existence d'effets sanitaires liés aux expositions au bruit des éoliennes, autres que la gêne liée au bruit audible et un effet *nocebo*, qui peut contribuer à expliquer l'existence de symptômes liés au stress ressentis par des riverains de parcs éolien.

Cependant, des connaissances acquises récemment sur la physiologie du système cochléo-vestibulaire ont révélé chez l'animal l'existence d'effets physiologiques induits par l'exposition à des infrasons de forts niveaux. Ces effets, bien que plausibles chez l'être humain, restent à démontrer pour des expositions à des niveaux comparables à ceux observés chez les riverains de

Avis de l'Anses
Saisine n° 2013-SA-0115 « Éoliennes »

parcs éoliens. Par ailleurs, le lien entre ces effets physiologiques et la survenue d'un effet sanitaire n'est aujourd'hui pas documenté.

Dans ce contexte, l'Anses recommande :

En matière d'études et de recherches :

- de vérifier l'existence ou non d'un possible mécanisme de modulation de la perception du son audible par des infrasons de niveaux comparables à ceux mesurés chez les riverains ;
- d'étudier les effets de la modulation d'amplitude du signal acoustique sur la gêne ressentie liée au bruit ;
- d'étudier l'hypothèse de mécanismes d'effets cochléo-vestibulaires pouvant être à l'origine d'effets physiopathologiques ;
- de réaliser une étude parmi les riverains de parcs éoliens qui permettrait d'identifier une signature objective d'un effet physiologique.

En matière d'information des riverains et de surveillance des niveaux de bruit :

- de renforcer l'information des riverains dans la mise en place des projets d'installation de parcs éoliens et la participation aux enquêtes publiques conduite en milieu rural ;
- de systématiser les contrôles des émissions sonores des éoliennes pendant et après leur mise en service ;
- de mettre en place, notamment dans le cas de situations de controverses, des systèmes de mesurage en continu du bruit autour des parcs éoliens (en s'appuyant par exemple sur l'expérience acquise dans le milieu aéroportuaire).

Enfin, l'agence rappelle que la réglementation actuelle prévoit que la distance d'une éolienne à la première habitation est évaluée au cas par cas, en tenant compte des spécificités des parcs. Cette distance est au minimum de 500 m¹³, elle peut être étendue, à l'issue de la réalisation d'une étude d'impact, afin de respecter les valeurs limites¹⁴ d'exposition au bruit.

Les connaissances actuelles en matière d'effets potentiels sur la santé liés à l'exposition aux infrasons et basses fréquences sonores ne justifient ni de modifier les valeurs limites existantes, ni d'étendre le spectre sonore actuellement considéré.

Dr Roger GENET

¹³ En ce qui concerne les distances minimales d'implantation, celles déjà imposées par la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 (article 90) sont conservées : 500 mètres de toute construction à usage d'habitation ou zone destinée à l'habitation, 300 mètres d'une installation nucléaire de base ou d'une ICPE.

¹⁴ Les émissions sonores d'une installation classée soumise à autorisation ne doivent pas engendrer, dans les zones à émergence réglementée, une émergence supérieure aux valeurs admissibles.

4/ Parution LCI du 19/04/2019 :

Cancers, troubles du sommeil, vertiges... Les éoliennes sont-elles vraiment dangereuses pour la santé ?



Bien-être

POLÉMIQUES - Depuis quelques années, le nombre d'éoliennes sur le territoire français s'accroît, pour atteindre 7.370. Une augmentation qui

"Il paraît que le bruit des éoliennes provoque des cancers", lançait Donald Trump le 2 avril devant le Comité national républicain. Ce n'est pas un secret, ce fervent défenseur du charbon n'aime pas les éoliennes. Et il n'est pas le seul. Cinq jours après l'allocution du président américain, la tête de liste RN pour les élections européennes Jordan Bardella déclarait sur le plateau du Grand Rendez-vous *Europe 1-Les Echos-CNews* que "les ondes qui sont dégagées [par les éoliennes] sont extrêmement nocives pour la santé". Dans le même temps, son parti lançait une campagne "Stop éoliennes".

Mais si cette vague de critiques à l'égard des éoliennes semble avant tout motivée par des ambitions politiques, les éoliennes cristallisent bel et bien, sur le terrain, les inquiétudes des principaux concernés : les citoyens. Dans le Centre-Val de Loire, des habitants de deux villages du Cher se mobilisent ainsi depuis plusieurs mois contre l'implantation de six éoliennes près de leurs habitations, qui n'est pour l'instant qu'à l'état de projet. Ils craignent notamment de subir les soucis de santé (céphalées, vertiges...) dont font actuellement l'expérience les habitants de Nozay, en Loire-Atlantique, où un parc éolien a été installé en 2012.

Des éoliennes presque aussi hautes que la tour Eiffel à 540 mètres des villages

"La société Nordex a l'intention d'implanter six éoliennes en bordure des communes de Menetou-Râtel et Sens-Beaujeu. Or ces installations sont absolument monstrueuses !", s'inquiète auprès de LCI Laurent Fauroux, vice-président de l'association des Moulins à vent du Sancerrois, qui se bat contre ce projet avec l'aide de deux avocats. "Elles vont mesurer plus de 200 mètres de haut, soit les deux tiers de la tour Eiffel, et les pales sont longues de 132 mètres, soit la largeur d'un Boeing 747".

Au-delà de la taille de ces gigantesques moulins à vent, c'est surtout leur proximité avec les habitations qui inquiète le militant. Nordex France prévoirait en effet d'installer l'éolienne la plus proche à 540 mètres des premières maisons. "L'implantation que nous proposons est le résultat d'un an et demi d'études et de concertations avec les habitants", assure à LCI l'un des employés de la société. Malgré le mécontentement toujours présent de certains riverains, comme Laurent Fauroux, il est selon lui difficile de modifier les plans en raison d'un lot important de contraintes,

<https://www.lci.fr/bien-etre/cancers-troubles-du-sommeil-vertiges-les-eoliennes-sont-elles-vraiment-dangereuses-pour-la-sante-energie-2118595...> 2/11

très faible si l'on en croit les recommandations de l'Académie nationale de médecine. Celle-ci avait demandé en 2006 "de suspendre à titre conservatoire la construction d'éoliennes d'une puissance supérieure à 2,5 MW à moins de 1500 mètres des habitations", puis réitéré ces recommandations dans un rapport de 2017. Or ici, les éoliennes en question doivent avoir une puissance de 3,6 MW.

Contacté par LCI.fr, le rapporteur Patrice Tran-Ba-Huy affirme que malgré l'insistance de l'Académie pour revoir cette distance réglementaire, le gouvernement fait pour l'heure la sourde oreille. En réalité, le Sénat avait bien, en 2015, augmenté cette distance à 1.000 mètres dans le cadre du projet de loi de transition énergétique, avant que l'Assemblée nationale ne revienne sur la décision. Elle considérait que le relèvement du seuil minimal ne pouvait "constituer une solution proportionnée" aux inquiétudes des riverains pour leur santé et pour les paysages.

Voitures électriques, éoliennes... Les technologies vertes sont-elles si écologiques ?

01:19

Au Danemark et au Royaume-Uni pourtant, la distance entre l'éolienne et les premières habitations doit être quatre fois supérieure à la hauteur du mât, rapporte l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses). Aux États-Unis, elle doit être au minimum de deux kilomètres. "Avec sa règle de 500 mètres, la France a établi l'une des distances les plus faibles du monde", regrette le vice-président de l'association des Moulins à vent du Sancerrois.

Si le gouvernement refuse pour l'heure de bouger, c'est selon lui pour la simple raison qu'un accroissement de la distance minimale ne lui permettrait pas d'installer autant d'éoliennes qu'il est en train de le faire. C'est effectivement ce qu'argumentait l'Assemblée nationale le 14 avril 2015 lors de la révision de la distance minimale réglementaire de 1.000 mètres : "Cette règle 'aveugle' ne pas en compte les spécificités de chaque territoire et réduit considérablement le potentiel de développement de l'éolien en France. Par exemple, en région Centre (*devenue depuis Centre-Val-de-Loire, nldr*), avec le seuil actuel de 500 mètres, la surface pouvant accueillir un projet éolien représente 33 % de la surface totale régionale. Avec un seuil fixé à 1.000 mètres, la surface résiduelle serait de 3 %, soit une division par dix. Le ratio serait quasi-identique en région Picardie (4,9 % contre 47 %)."

Des cas de vertiges, céphalées et troubles du sommeil rapportés

Si Laurent Fauroux s'oppose formellement à une distance aussi faible entre son village et les éoliennes, c'est avant tout pour une question sanitaire. "À Nozay, 200 vaches sont mortes depuis l'installation de six éoliennes en 2012 et 15 sont mortes exactement au même endroit. C'est aussi le cas de deux chevaux. L'éleveur concerné affirme qu'il s'agit du lieu où sont enterrés les câbles électriques des éoliennes, même s'il faut pour l'instant parler avec précaution car une enquête est en cours. Mais en consultant [les documents](#) qui restituent les discussions qui ont eu lieu au Sénat le 28 février 2019 dans le cadre de la quinzième législature sur l'impact des éoliennes terrestres sur la santé, on apprend aussi que la population y est malade", rapporte-t-il. Céphalées, vertiges, troubles du sommeil ou encore saignements de nez sont en effet cités par l'élu LR des Pays de la Loire, Christophe Priou. Des troubles qui pourraient s'expliquer, selon Laurent Fauroux, par les infrasons émis par les éoliennes.

D'après [le site indépendant Officiel Prévention](#), spécialisé sur les questions de sécurité au travail, "l'exposition assez intense et répétitive à des infrasons en milieu industriel (machines tournantes, ventilateurs)" peut effectivement avoir "des répercussions néfastes sur la santé, en provoquant des symptômes physiologiques et psychiques (inconfort, fatigue, irritabilité, céphalées, vertiges, nausées ...), variables selon la sensibilité des individus". Or en 2006, l'Académie nationale de médecine avait réclamé à ce que les parcs éoliens soient classés en "zone industrielle", comparant leur impact sonore à celui des usines.

“ Cela met en jeu le problème de la susceptibilité individuelle, d'autant que parmi les riverains, tous ne sont pas sensibles. **Patrice Tran-Ba-Huy, membre de l'Académie nationale de médecine**

tous ne sont pas sensibles", fait-il remarquer. Selon lui, il s'agirait plutôt de symptômes "subjectifs" qui "entrent dans ce que l'on appelle les intolérances idiopathiques environnementales", déjà décrites dans le cas, par exemple, de la perception olfactive d'odeurs de carburants. "Quant aux allégations de Trump concernant le cancer, c'est du pipeau", assène-t-il.

Mais s'il considère donc, qu'à l'heure actuelle, il est impossible de lier scientifiquement les éoliennes aux troubles que subissent certaines personnes, Patrice Tran-Ba-Huy concède néanmoins que selon la définition de la santé faite par l'OMS [*La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, ndlr*], ces installations peuvent bien nuire aux riverains en raison des perturbations psychologiques et sociales qu'elles engendrent (baisse de la valeur immobilière des biens, divisions au sein d'une même commune sur le sujet...). Et d'ajouter : "Dans cette mesure, il est admissible de penser que les éoliennes sont indirectement responsables de ce qu'on appelle le 'syndrome de l'éolienne'". Celui-ci, décrit dans [le rapport](#) de l'Académie nationale de médecine de 2017, regroupe plus de 150 symptômes dont le stress, la fatigue et l'anxiété. "Mais les gens qui habitent près des centrales nucléaires pourraient somatiser aussi, tout comme ceux qui habitent près des usines", rétorque Laurent Fauroux.

VOIR AUSSI

Cantal : les habitants de Glénat ont voté contre l'implantation d'éoliennes

▶ 02:06

| Le poids des lobbies

Malheureusement, indique le membre de l'Académie nationale de médecine, il n'est pour l'heure pas possible de trancher le débat grâce à des preuves scientifiques tangibles. "Toutes les études dont nous disposons actuellement sont faites à l'étranger et il est nécessaire de les analyser avec beaucoup de finesse en raison des nombreux conflits d'intérêts." En France, l'institution milite depuis de nombreuses années pour la mise en place d'une étude épidémiologique, qui n'a toujours pas eu lieu. "Cela s'explique par deux choses. La première, c'est que méthodologiquement c'est très long, très difficile et très coûteux. La deuxième, c'est que le lobby des éoliennes ne milite

<https://www.lci.fr/bien-etre/cancers-troubles-du-sommeil-vertiges-les-collennes-sont-elles-vraiment-dangereuses-pour-la-sante-energie-2118595...> 5/11

pétition a été mise en ligne dans ce but. "Les éoliennes sont posées pour 20 ans. Il faut 400.000 euros pour en démanteler une. Donc une fois qu'elles seront installées, personne ne va les démonter. Car qui paierait alors l'addition ?"

5/ Indépendamment de ces atteintes directes à la santé de mes Clients, ceux-ci vont ressentir inévitablement une dévalorisation d'importance sensible de leur propriété.

6/ Egalement d'une dévalorisation de paysage qui était le leur jusqu'à présent, défigurée ainsi par des mâts transportant en quelque sorte des usines à la campagne.

Erigés en effet, de façon verticale, des mâts de cette importance, aussi gigantesques, sont un obstacle qui se dresse et s'oppose implacablement à l'imaginaire et au désir d'évasion de l'homme et à son légitime souhait de pouvoir jouir paisiblement et sans obstacle, de la nature et de la campagne bucolique et champêtre.

Construire des turbines gigantesques à la campagne à proximité aussi immédiate de riverains est aussi une atteinte méprisante à la liberté de choix du citoyen qui, au terme de sa vie de labeur, servie aussi pour la société et l'état, voit effacées d'un revers de mains tendus vers le profit financier, prétendument justifié par un souci écologique de circonstance, ses aspirations légitimes ainsi évanouies.

7/ Vous avez également été mandatée dans le cadre d'une enquête, se situant ultérieurement à des prises illégales d'intérêts, justifiant plainte qui sera incessamment déposée, et rendant de ce fait illégaux au sens des articles 1134, et désormais, 1103 et 1104 du code civil, les contrats régularisés entre les promoteurs d'éoliens et les bénéficiaires de baux emphytéotiques.

Ceci indépendamment des erreurs relatives à des légalités externes, d'ores et déjà relevées par mes Clients et que ceux-ci se réservent d'évoquer en temps utiles.

8/ De sorte que **la présente est adressée valant mise en demeure à votre égard à ce titre**, et à l'égard de toutes autres autorités éventuellement nécessaires, sous réserve de toutes actions utiles devant quelque juridiction que ce soit, de produire et de s'enquérir de ce qu'est justifié le résultat utile d'essais et de toutes démarches, études de tous ordres, y compris scientifiques qui auront été effectuées, tant sur le plan de l'acoustique, que de la santé notamment, donnant la garantie autant que l'assurance que les aérogénérateurs envisagés ne pourront entraîner de troubles de quelque ordre que ce soit sur la santé de mes clients.

9/ Qu'ainsi, mise en demeure vous est par la présente notifiée de consulter tous documents utiles, afin que soient données toutes indications nécessaires, techniques, scientifiques et de tous ordres permettant d'avoir la garantie, également au titre du principe de précaution, que les productions d'infrasons et/ou d'émissions de sons de basses fréquences provoquées par le fonctionnement des aérogénérateurs, ne produiront ni ne seront jamais susceptibles de provoquer quelque effet et/ou conséquence néfaste que ce soit sur la santé, tant des êtres humains, en l'espèce Mr et Mme MAROILLE, que des animaux et notamment le leur, et que notamment le fonctionnement de chaque aérogénérateur, pris séparément et/ou en leur ensemble, ne provoquera jamais, quelque irritabilité que ce soit par la perception des sons de basse fréquence, infrasons, vibrations au niveau des organismes, dans quelque partie que ce soit du corps, et tels qu'évoqués par l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail, qu'il s'agisse des troubles provoqués dans l'oreille interne pour les acouphènes et vertiges, dans les globes oculaires pour les troubles de la vue, dans les organes digestifs pour les nausées et les diarrhées, dans le cœur pour les tachycardies, l'augmentation de la pression artérielle, dans le cerveau pour les céphalées.

De même que les aérogénérateurs ne provoqueront jamais de pressions vitro-acoustiques d'irritabilité, de stress, d'asthénie, de troubles de la vigilance et de la mémoire.

Et à ces différents titres mes clients sollicitent que soient produits tous documents utiles, nécessaires, techniques, scientifiques et de tous ordres, et qu'au besoin votre mission soit aidée par sapiteur dont il est demandé la désignation à défaut pour vous de pouvoir répondre aux présentes demandes.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de ma considération distinguée.

A.BODEREAU

PH.BODEREAU



le 24 Avril 2015

Mr Jean-Luc CARON

1, Navlin du Roy

62156 RENY



Reçu le 26 avril

19

Mme le Commissaire Enquêteur

Mairie de HAUCOURT

Rue du gal de GAULLE

62156 HAUCOURT

objet: Projet Eolien des Quintefeuilles - Enquête publique

Madame,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous faire part de mon intérêt pour ce projet et ainsi à titre personnel en avis favorable à la réécriture du projet Eolien des Quintefeuilles, objet de l'Enquête Publique.

Si l'on peut comprendre que certains sites peuvent par la beauté des paysages qui les composent peut ne pas être appropriés pour accueillir de tel projet, ce n'est pas le cas pour le présent dans la mesure où celui-ci s'inscrit dans une même plaine où il existe déjà un parc éolien en activité.

J'ajoute qu'à ma connaissance, il ne serait aucun impact négatif sur l'environnement faunistique et floristique du Parc en activité.

En conclusion, il m'apparaît de toute évidence que ce projet doit participer à la transition énergétique et donc se faire.

Je vous prie d'agréer, Madame le Commissaire Enquêteur l'expression de mes sentiments distingués.



Madame DANEL Annick

16, rue de la Fontaine Grulotte

62156 - REMY



Rémy, le 24 avril 2019

Madame KATJA ERDMANN

Commissaire-Enquêteur

Mairie de HAUCOURT

62156 - HAUCOURT

20

Remy le 26
avril

Madame,

Je suis contre l'implantation des éoliennes, principalement sur la Commune de HAUCOURT.

J'habite la Commune de REMY, voisine proche d'HAUCOURT.

Notre village a une population de plus de 430 habitants, pour la plupart, de jeunes couples qui ont fait bâtir leur maison il y a une dizaine d'années. Plus de 40 maisons sont venues grossir l'effectif de la Commune qui compte 155 habitations. Notre situation géographique est bien agréable, blottie entre la Sensée et le Cojeul, dans un écrin de verdure.

Les jeunes ménages qui se sont installés à REMY font grossir l'effectif de notre RPI évitant ainsi les fermetures de classes.

Depuis plusieurs années, nous déplorons la construction de plus de 40 éoliennes sur les communes avoisinantes sans que nous ayons notre mot à dire. Le soir on se croirait près d'un aéroport en voyant ces points rouges clignoter.

Notre territoire est déjà envahi par ces grandes machines qui le défigure. Nos maisons perdent de leur valeur du fait de cet environnement.

La Commune d'HAUCOURT n'a plus d'école et le développement de ce village est inexistant.

Le Conseil Municipal a fait son choix : des éoliennes plutôt que des maisons. Il est vrai que le rapport financier est alléchant et que certains conseillers profitent de cette manne.

Je demande donc l'abandon de ce projet qui impacte les villages aux alentours et qui dégrade notre territoire.

Veuillez croire, Madame, en l'assurance de ma considération distinguée.

A. DANEL

PERMANENCE VENDREDI 26/04/19 de 14 à 17H

M. et Mme CARON Patrick
37 Rue du général de Gaulle
62156 HAUCOURT



21

Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais

- Les projets Eoliens apportent un soutien financier aux petites communes rurales concernées comme les notes qui de nos jours ont des budgets de plus en plus restreints -

- Le premier bénéfice des éoliennes est que dès leurs constructions les chemins d'accès sont refaits à neuf à la charge des sociétés. Le second bénéfice sont bien sûr les retombées financières pour les communes et les intercommunalités

- L'aspect dangerosité de l'Eolien et polluant est nul par rapport aux centrales charbon ou pire les centrales nucléaires - Nous en avons vu et connu les conséquences les dernières décennies avec les deux catastrophes mondiales -

(Tchernobyl et Fukushima).

- quant à l'aspect visuel il disparaîtra d'ici 20 à 25 années par leur démantèlement.

- le choix de la Société VALICO opérant sur la commune de HAUCOURT avec le système de Mutualisation est un choix judicieux car il permet à tous propriétaires étant dans le périmètre Eolien de recevoir une rémunération annuelle -

Remise le 26/04/2019 par Jocelyn CAVITTE

CONTRIBUTION à L'ENQUETE PUBLIQUE - PROJET EOLIEN les QUINTEFEUILLES

Contexte : *Extraits de la position du Groupe ornithologique et naturaliste du Nord et du Pas de Calais (GON) sur le développement éolien*

22

En tant qu'association d'étude et de protection de la faune sauvage et de ses habitats dans le Nord et le Pas-de-Calais, le GON est préoccupé par les conséquences des changements climatiques sur les milieux et les espèces. Il est donc favorable à toutes les initiatives qui ont pour vocation de limiter les causes et donc les effets de ces changements.

L'énergie éolienne, comme d'autres énergies renouvelables, est une composante incontournable de la transition énergétique, visant à diminuer les émissions de gaz à effet de serre. Par conséquent, le GON ne manifeste aucune opposition de principe à l'énergie éolienne.

Pour autant, le GON considère que le développement de toute nouvelle activité ne doit pas avoir d'impact négatif sur la faune et sur ses habitats, en particulier dans le Nord et le Pas-de-Calais où la biodiversité est en régression comme le démontrent les bilans et études réalisés par les services de l'État, l'Observatoire de la biodiversité ou ses propres études.

S'il est prêté plus d'attention aux couloirs migratoires importants et aux espaces naturels remarquables dans le cadre des nouvelles réglementations, beaucoup reste à faire pour la prise en compte des spécificités des espèces qui fréquentent les milieux où sont et seront implantés les parcs éoliens, majoritairement les milieux agricoles.

Si, dans ces espaces, la richesse spécifique n'est pas considérée comme importante, elle comprend pourtant des espèces liées aux grands espaces ouverts qu'on ne rencontre pas dans d'autres milieux (Alouette des champs, Bruant proyer, Bergeronnette printanière, Caille des blés,...). Certaines sont patrimoniales, rares et protégées, notamment les busards, d'autres souvent représentées par des effectifs importants en période migratoire (Vanneau huppé, Pluvier doré,...). Les études, comme le STOC EPS par exemple, menées depuis plus de 20 ans, démontrent que la biodiversité des milieux agricoles est en diminution constante et alarmante. Il est donc justifié de leur porter une attention particulière ainsi qu'aux espèces qu'ils hébergent. Les implantations de parcs éoliens ne sont certes pas la cause initiale de cette diminution, mais elles y ajoutent une perturbation supplémentaire qui ne peut qu'aggraver la situation si elles sont mal conduites.

Ainsi, le GON demande que les projets éoliens soient étudiés et instruits par les services de l'État dans une vision globale à l'échelle de territoires suffisamment vastes telles les communautés de communes ou d'agglomération, et au minimum par pôle de densification.

Les études faunistiques devraient également être menées à cette échelle afin d'obtenir une bonne connaissance des domaines vitaux des espèces, d'en déduire les zones d'implantation les moins défavorables et de réserver des « zones blanches » suffisamment vastes et attractives pour la faune, tout en respectant une distance importante par rapport aux habitations (1 km comme dans d'autres pays).

Les textes réglementaires prévoient que les arrêtés préfectoraux d'autorisation préconisent des mesures compensatoires qui ont pour objet d'apporter une contrepartie aux impacts négatifs d'un projet qui n'ont pu être évités ou suffisamment réduits. Elles doivent être pérennes et à proximité du site impact et permettre de maintenir voire le cas échéant d'améliorer la qualité environnementale des milieux naturels concernés à l'échelle territoriale pertinente.

Le GON demande que dans le cadre des suivis post-implantation des parcs éoliens, les études sur l'avifaune, les chiroptères et leurs habitats, confiées à des structures compétentes, soient effectuées sur une période suffisamment longue avec un minimum de cinq ans consécutifs après l'implantation, dans l'idéal durant toute la durée de fonctionnement du parc pour certains suivis (mortalité, ...) plutôt que d'être échelonnées comme prévu dans le protocole validé par le Ministère.

Pour compléter ce préambule il faut signaler que le secteur concerné par le projet est bien suivi par des bénévoles du GON depuis une dizaine d'années, ce qui permet de disposer de données fiables sur une longue période. Ce secteur abrite une petite population de busards des trois espèces (des roseaux, Saint Martin et cendré).

Commentaires sur le dossier les Quintefeilles :

Ces commentaires concernent la partie relative à l'avifaune de l'étude d'impact. Même si celle-ci a été complétée par des recherches bibliographiques et consultation de la base de données SIRF dans « l'étude écologique » elle repose sur des prospections effectuées en 2014 pour la présentation d'un premier dossier qui avait d'ailleurs fait l'objet d'un refus. Non seulement il est regrettable que les prospections n'aient été réalisées que pendant la seule année, mais également il nous semble étonnant et regrettable que des nouvelles prospections n'aient pas été réalisées depuis. En outre le calendrier des prospections 2014 indique qu'aucune n'a été effectuée en juillet et cet état de fait est justifié dans une « Note relative à l'observation de busards » par la phrase « *En outre les populations de busards ne sont pas nécessairement plus visibles au cours du mois de juillet par rapport aux mois précédents* ».

L'expérience des bénévoles et des salariés qui suivent depuis de nombreuses années les populations de busards permet de relativiser beaucoup cette affirmation. Juillet est le mois durant lequel les parents, même si les jeunes sont nés avant, continuent de nourrir leurs jeunes qui sont encore dépendants. Le Busard Saint Martin est le plus précoce, mais un certain nombre de couples effectuent une ponte de remplacement si un accident (naturel ou d'origine agricole (fauche d'ensilage de raygrass, moisson précoce de l'escourgeon, ...)). Ceci génère donc des reproductions tardives. Par exemple il y a quelques années un nid a été découvert à Riencourt les Cagnicourt avec des œufs à la mi-juillet qui a produit des jeunes au seuil de l'envol mi août, et une reproduction tardive de Busard des roseaux a été constatée entre Dury et Récourt les deux jeunes étant non volants début août (avec environ un mois de décalage avec une reproduction classique).

Enfin le Busard cendré, le plus rare et le plus menacé, grand migrateur transsaharien, arrive pour se reproduire fin avril et ses jeunes ne s'envolent très généralement qu'en juillet. Par conséquent le mois de juillet est celui durant lequel les observations sont plus fréquentes et surtout permettent de prouver la reproduction, les deux parents chassant et nourrissant leurs jeunes.

A ces insuffisances de prospection s'ajoute, comme l'a souligné l'Autorité environnementale, l'insuffisance de prise en compte des espaces boisés. Ainsi par exemple, le Hibou moyen-duc n'est pas mentionné alors qu'il est présent et a déjà été observé à deux reprises dans une haie située au nord de la ligne d'éolienne du Parc des Plaines de l'Artois, soit dans la zone d'étude. Cette observation souligne d'ailleurs le fait que la distance de 200m des boisements pour positionner une machine ne la situe pas hors de la zone de vie des espèces des milieux boisés ce Hibou s'étant reproduit dans le bois le plus proche (le bois d'Hendecourt) à environ 1 km.

SOUS-ESTIMATION des enjeux

A plusieurs reprises dans l'étude d'impact et l'étude écologique on constate des contradictions et des manques en ce qui concerne les busards. Par exemple malgré l'ajout dans l'étude écologique de la mention des couples reproducteurs par commune (*source SIRF*) en figure 12, la figure 13 ne mentionne qu'un couple reproducteur de deux des trois espèces en figure 13 et à 6 et 7 kms du site. Par ailleurs, malgré la qualification « d'enjeux forts » pour le Busard des roseaux et le Busard cendré et/ou le Busard St Martin selon les cas dans la description des études, les conclusions indiquent systématiquement des enjeux « faibles ou modérés » et le Busard cendré n'y figure pas. Il y a donc manifestement une sous-estimation de ces espèces et donc des enjeux qui doivent leur être affectés. La réalité est que les trois espèces de busards se reproduisent dans le secteur d'étude depuis au moins dix ans, date de début des prospections avec une concentration telle qu'on en connaît très peu dans les deux départements du Nord et du Pas-de-Calais. C'est donc un bastion important au regard de la faiblesse des effectifs dans ses deux départements dont la population de busards fait l'objet d'un suivi annuel. Ces suivis (*source GON C. Boutrouille Suivi et protection des populations de busards dans le Nord et le Pas de Calais 2017, 2018*) indiquent en effet un effectif d'une vingtaine de couples de Busards cendrés, et d'une trentaine de Busards St Martin ainsi que de Busards des roseaux. En ce qui concerne la zone d'étude du projet les cartes jointes à cette contribution indiquent précisément la localisation des reproductions certaines de busards de 2011 à 2018.

EFFET BARRIERE

L'argument selon lequel l'alignement des machines avec celles du parc de la Plaine de l'Artois permettrait d'éviter l'effet de barrière pour la migration est plutôt contestable. D'une part ces deux parcs sont quasiment perpendiculaires au sens de la migration et deux barrières successives sont plus impactantes qu'une seule, d'autre part c'est faire fi de la hauteur des machines du présent projet (presque 200m en bout de pâle soit plus du double de celles du parc des Plaines de l'Artois). Certes le projet ne se situe pas dans un couloir principal de migration, mais nombre d'espèces oiseaux migrent de façon diffuse à l'écart des grandes vallées humides.

MESURE ERC et d'accompagnement

Les mesures décrites sont celles reprises classiquement dans tous les dossiers de ce type, mais pour les busards rien n'est prévu, alors que dans certains dossiers que nous avons été amenés à consulter, les exploitants s'engagent à agir en faveur de la protection des busards dont les nids risquent de plus en plus d'être détruits par les moissons vu leur précocité. Il s'agit de faciliter l'identification des exploitants agricoles concernés afin que des associations habilitées leur proposent des mesures de protection (carré non moissonné autour du nid, déplacement en cas d'impossibilité, ...).

EFFET CUMULES

Les projets se multiplient dans cette région de l'Artois, entre Vis en Artois, l'Enclave Moeuvres Boursies Doignies et jusqu'au environs de Bapaume, sans compter le sud de Bapaume et la Picardie ! La carte qui reprend les parcs existants, accordés et en instruction, le montre clairement. Encore n'est elle pas exhaustive, puisque le projet Dury, Etaing et Récourt n'est pas mentionné, ni un projet d'extension dans l'Enclave. Ainsi, on atteint dans un rayon de 15 kms autour du projet, un chiffre de 127 machines existantes et accordées, et 107 autres sont en instruction. Lors de la consultation d'un dossier fin 2018 relatif à un projet à Croisilles (soit à environ 7 kms du présent projet), les chiffres fournis étaient de 101 machines existantes, 109 autorisées et 100 en instruction, dans un rayon de 20 kms autour du projet La Voie des Prêtres 2). C'est considérable.

Avant de continuer à autoriser des parcs il faudrait bien connaître les effets cumulés des parcs existants. Depuis quelques années des suivis sont obligatoires. Quels en sont les résultats ? Existe t-il des analyses des effets cumulés ? Lors de la consultation du dossier d'enquête publique pour le projet à Croisilles mentionné plus haut nous avons lu qu'il n'y avait pas à ce jour d'études de ce type permettant de tirer des conclusions. Dans ces conditions comment peut-on affirmer la compatibilité de tous ces parcs et projets ?

L'absence de vision globale à l'échelle d'un vaste territoire est regrettable. Il nous semble nécessaire que des surfaces importantes restent vierges de toute nouvelle implantation afin de rester aussi accueillante que possible pour la faune, non seulement pour les rapaces, mais pour toute l'avifaune spécifique des milieux ouverts et agricoles dont on rencontre encore, dans la zone d'étude des populations reproductrices mais dont les effectifs, dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais sont marqués par un déclin important (*source Luczack C. Evolutions des populations d'oiseaux communs dans le Nord - Pas-de-Calais (1995-2014) GON Lille 216 p.*).

REMARQUES DIVERSES

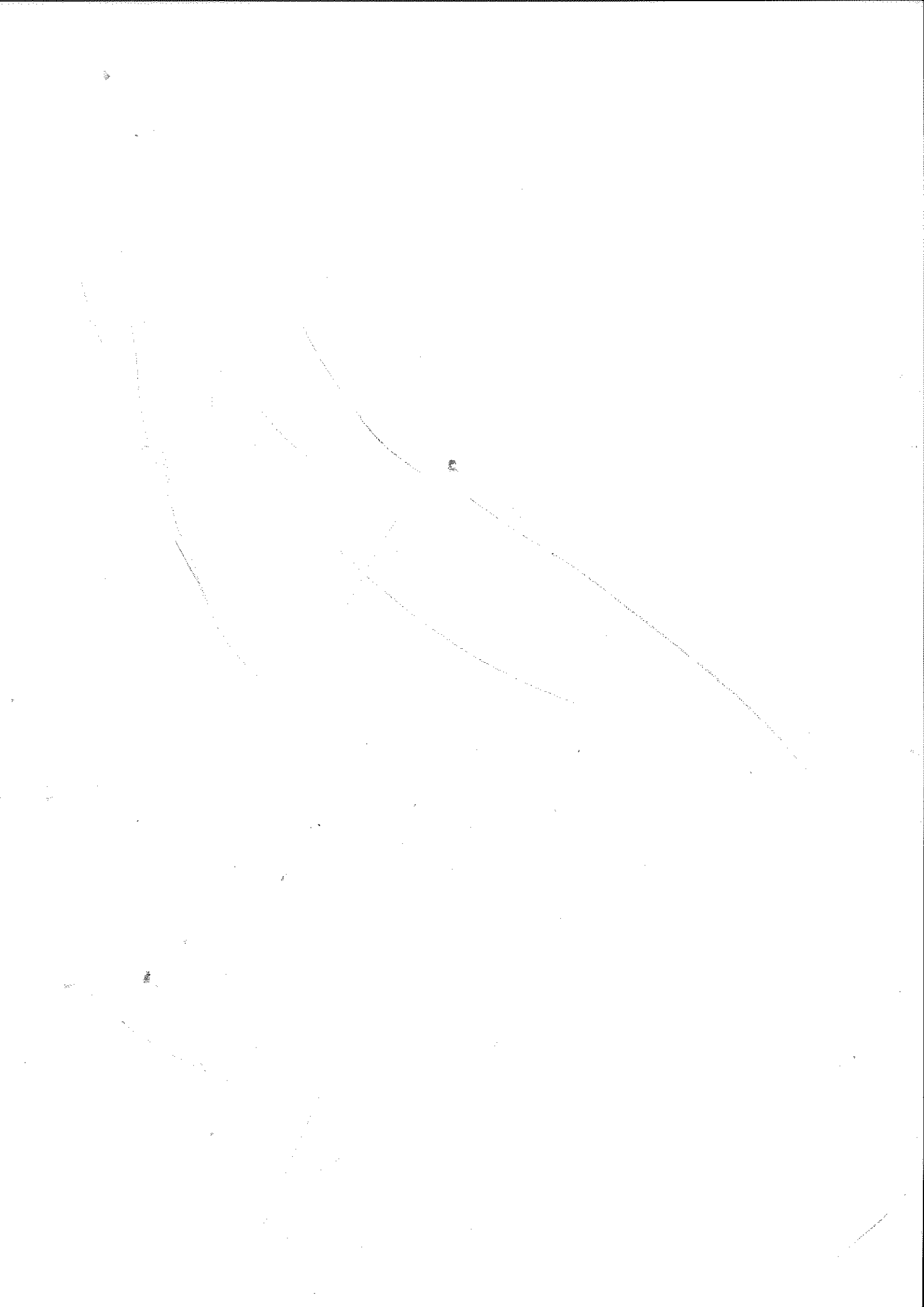
Dans la partie relative aux ZNIEFF, un tableau page 110 de l'étude d'impact indique que le complexe écologique de la Sensée se situe à 3 km à l'Est de la zone d'étude. La carte consultée indique plutôt 1,5 km.

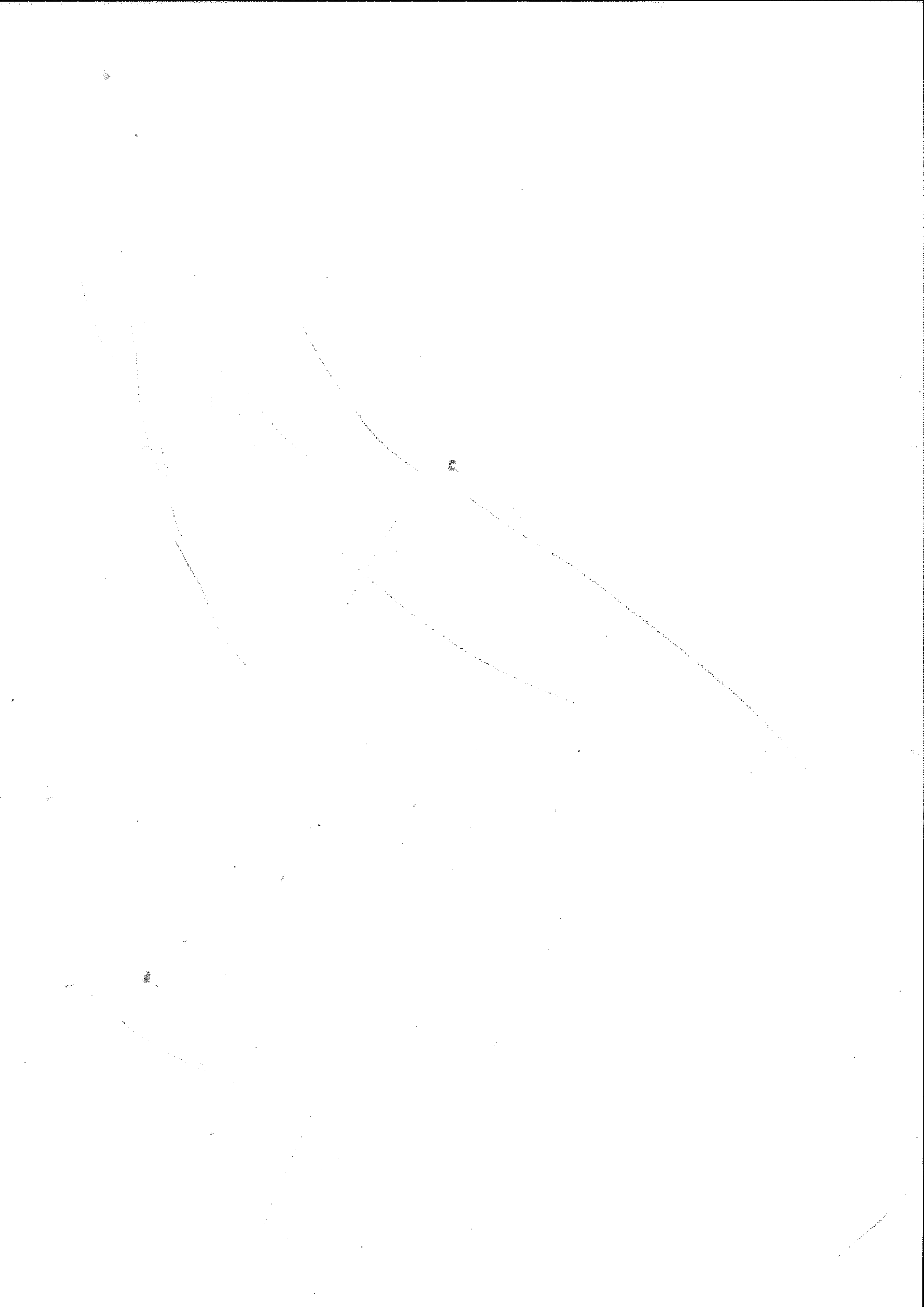
L'étude d'impact considère (par exemple p.139) que certaines espèces (Bruant proyer, Linotte mélodieuse, Alouette des champs, Bergeronnette printanière, ...) sont des nicheurs probables. Bien sûr la rigueur scientifique n'a sans doute pas permis lors de l'étude d'observer des comportements les qualifiant de nicheurs certains. Néanmoins de nombreuses observations réalisées par nos bénévoles (nourrissage, juvéniles dépendants, transport de matériaux,...) le permettent.

CONCLUSION

Le GON compte tenu de ce qui est exposé ci-dessus, se prononce contre la réalisation du projet des Quintefeilles. Il demande à Madame le Commissaire enquêteur de bien vouloir prendre en compte les remarques formulées et de donner un avis défavorable au projet.

Cette contribution est celle du G.O.N. ce n'est que l'association et elle a été
... d'Administration du G.O.N. Association d'étude et de protection





CARTE de LOCALISATION des NIDS de BUSARD SAINT MARTIN DE 2011 à 2018



IDFICHE	TYPE_INV	OBSERVAT	DATE	GEOMETRIE	PROJECTION	COMMUNES
523504	Terrain	CAVITTE Gaétan (GON)	05/07/2018	POINT(699100.919 7014927.047)	Coordonnées GPS (Degrès Décimaux)	HAUCOURT
523505	Terrain	CAVITTE Gaétan (GON)	05/07/2018	POINT(699747.221 7013988.611)	Coordonnées GPS (Degrès Décimaux)	VILLERS-LES-C
512095	Terrain	GON-BEAUDOIN Cédric	03/07/2018	POINT(701466.39 7009532.183)	Coordonnées GPS (Degrès Décimaux)	INCHY-EN-ART
512091	Terrain	GON-BEAUDOIN Cédric	03/07/2018	POINT(700037.248 7010285.788)	Coordonnées GPS (Degrès Décimaux)	QUEANT
525193	Terrain	BOUTROUILLE christiar	13/06/2018	POINT(698192.969 7012216.088)	Coordonnées GPS (Degrès Décimaux)	CAGNICOURT
525204	Terrain	BOUTROUILLE christiar	13/06/2018	POINT(696213.184 7014753.179)	Coordonnées GPS (Degrès Décimaux)	VIS-EN-ARTOIS
523501	Terrain	CAVITTE Gaétan (GON)	03/06/2018	POINT(701596.013 7007048.382)	Coordonnées GPS (Degrès Décimaux)	INCHY-EN-ART
479131	Terrain	CAVITTE Gaétan (GON)	09/07/2017	POINT(697290.3 7014573.704)	Coordonnées GPS (Degrès Décimaux)	HAUCOURT
479128	Terrain	CAVITTE Gaétan (GON)	06/07/2017	POINT(698802.645 7013088.905)	Coordonnées GPS (Degrès Décimaux)	CAGNICOURT
479139	Terrain	CAVITTE Gaétan (GON)	05/07/2017	POINT(700122.315 7010809.297)	Coordonnées GPS (Degrès Décimaux)	CAGNICOURT
479144	Terrain	CAVITTE Gaétan (GON)	05/07/2017	POINT(699080.769 7014894.42)	Coordonnées GPS (Degrès Décimaux)	HAUCOURT
449555	Terrain	CAVITTE Gaétan (GON)	25/07/2016	POINT(696625.478 7014564.485)	Coordonnées GPS (Degrès Décimaux)	HENDECOURT
449559	Terrain	CAVITTE Gaétan (GON)	20/07/2016	POINT(699229.074 7011796.905)	Coordonnées GPS (Degrès Décimaux)	CAGNICOURT
439494	Terrain	GON-BEAUDOIN Cédric	18/07/2016	POINT(698600.909 7007283.849)	Coordonnées GPS (Degrès Décimaux)	QUEANT
449554	Terrain	CAVITTE Gaétan (GON)	17/07/2016	POINT(696594.06 7015417.573)	Coordonnées GPS (Degrès Décimaux)	VIS-EN-ARTOIS
449557	Terrain	CAVITTE Gaétan (GON)	10/07/2016	POINT(699874.879 7013204.041)	Coordonnées GPS (Degrès Décimaux)	CAGNICOURT
407967		CAVITTE Gaétan (GON)	01/08/2015	POINT(696960.948 7010031.257)	Coordonnées GPS (Degrès Décimaux)	RIENCOURT-LI
400144		FINTZ Clément	31/07/2015	POINT(699098.653 7015051.333)	Coordonnées GPS (Degrès Décimaux)	HAUCOURT
407935		CAVITTE Gaétan (GON)	20/07/2015	POINT(697404.013 7009560.764)	Coordonnées GPS (Degrès Décimaux)	QUEANT
407965		CAVITTE Gaétan (GON)	15/07/2015	POINT(696925.461 7009986.398)	Coordonnées GPS (Degrès Décimaux)	RIENCOURT-LI
407953		CAVITTE Gaétan (GON)	12/07/2015	POINT(698019.214 7014010.67)	Coordonnées GPS (Degrès Décimaux)	HAUCOURT
369350	Terrain	BOUTROUILLE christiar	26/07/2014	POINT(696498.3658844912 7010)	Lambert 93	QUEANT
369357	Terrain	BOUTROUILLE christiar	22/07/2014	POLYGON((697840 24732118 701	Lambert 93	BULLECOURT
369351	Terrain	BOUTROUILLE christiar	13/07/2014	POLYGON((695828 56751949 701	Lambert 93	CAGNICOURT
369354	Terrain	BOUTROUILLE christiar	27/06/2014	POINT(698199.6734271592 7013	Lambert 93	HAUCOURT
369348	Terrain	BOUTROUILLE christiar	25/06/2014	POINT(696913.5748187611 7015	Lambert 93	HENDECOURT
369355	Terrain	BOUTROUILLE christiar	24/06/2014	POINT(697977.0963028366 7013	Lambert 93	CAGNICOURT
141526	Terrain	CAVITTE Gaétan (GON)	26/06/2012	POINT(698288.365 7013812.463)	Lambert 93	CAGNICOURT
102738	Terrain	BOUTROUILLE christiar	04/07/2011	POINT(698856.31 7011324.57)	Lambert 93	QUEANT
102123	Inventaire	BOUTROUILLE christiar	23/06/2011	POINT(698784.517 7009876.893)	Lambert 93	

NOM_VERNAC	NOM_COMPLET	NOMBRE	Comportement	Passage par rapl	Type de vol	testattribut_liste	Reproduction
Busard Saint-Martin	Circus cyaneus	3	N123 - Poussin, pultus ou jeune non émancipé avec 2 adultes				Certain
Busard Saint-Martin	Circus cyaneus	4	N123 - Poussin, pultus ou jeune non émancipé avec 2 adultes				Certain
Busard Saint-Martin	Circus cyaneus	4	N160 - Nid avec jeune(s) (vu ou entendu)				Certain
Busard Saint-Martin	Circus cyaneus	4	N123 - Poussin, pultus ou jeune non émancipé avec 2 adultes				Certain
Busard Saint-Martin	Circus cyaneus	5	N123 - Poussin, pultus ou jeune non émancipé avec 2 adultes				Certain
Busard Saint-Martin	Circus cyaneus	4	N123 - Poussin, pultus ou jeune non émancipé avec 2 adultes				Certain
Busard Saint-Martin	Circus cyaneus	1	N120 - Poussin, pultus, ou jeune non émancipés				Certain
Busard Saint-Martin	Circus cyaneus	4	N123 - Poussin, pultus ou jeune non émancipé avec 2 adultes				Certain
Busard Saint-Martin	Circus cyaneus	3	N123 - Poussin, pultus ou jeune non émancipé avec 2 adultes				Certain
Busard Saint-Martin	Circus cyaneus	2	N120 - Poussin, pultus, ou jeune non émancipés				Certain
Busard Saint-Martin	Circus cyaneus	3	N123 - Poussin, pultus ou jeune non émancipé avec 2 adultes				Certain
Busard Saint-Martin	Circus cyaneus	2	N123 - Poussin, pultus ou jeune non émancipé avec 2 adultes				Certain
Busard Saint-Martin	Circus cyaneus	2	N122 - Poussin, pultus ou jeune non émancipé avec 2 adultes				Certain
Busard Saint-Martin	Circus cyaneus	2	N123 - Poussin, pultus ou jeune non émancipé avec 1 adulte				Certain
Busard Saint-Martin	Circus cyaneus	2	N123 - Poussin, pultus ou jeune non émancipé avec 2 adultes				Certain
Busard Saint-Martin	Circus cyaneus	3	N123 - Poussin, pultus ou jeune non émancipé avec 2 adultes				Certain
Busard Saint-Martin	Circus cyaneus	3	N123 - Poussin, pultus ou jeune non émancipé avec 2 adultes				Certain
Busard Saint-Martin	Circus cyaneus	4	N122 - Poussin, pultus ou jeune non émancipé avec 1 adulte				Certain
Busard Saint-Martin	Circus cyaneus	4	N123 - Poussin, pultus ou jeune non émancipé avec 2 adultes				Certain
Busard Saint-Martin	Circus cyaneus	3	N123 - Poussin, pultus ou jeune non émancipé avec 2 adultes				Certain
Busard Saint-Martin	Circus cyaneus	4	N123 - Poussin, pultus ou jeune non émancipé avec 2 adultes				Certain
Busard Saint-Martin	Circus cyaneus	3	N124 - Jeune fraîchement envolé (nidicole) dans un habitat favorable				Certain
Busard Saint-Martin	Circus cyaneus	3	N124 - Jeune fraîchement envolé (nidicole) dans un habitat favorable				Certain
Busard Saint-Martin	Circus cyaneus	3	N123 - Poussin, pultus ou jeune non émancipé avec 2 adultes				Certain
Busard Saint-Martin	Circus cyaneus	3	N123 - Poussin, pultus ou jeune non émancipé avec 2 adultes				Certain
Busard Saint-Martin	Circus cyaneus	5	N123 - Poussin, pultus ou jeune non émancipé avec 2 adultes				Certain
Busard Saint-Martin	Circus cyaneus	3	N122 - Poussin, pultus ou jeune non émancipé avec 1 adulte				Certain
Busard Saint-Martin	Circus cyaneus	4					Certain
Busard Saint-Martin	Circus cyaneus	3					Certain
Busard Saint-Martin	Circus cyaneus	5					Certain

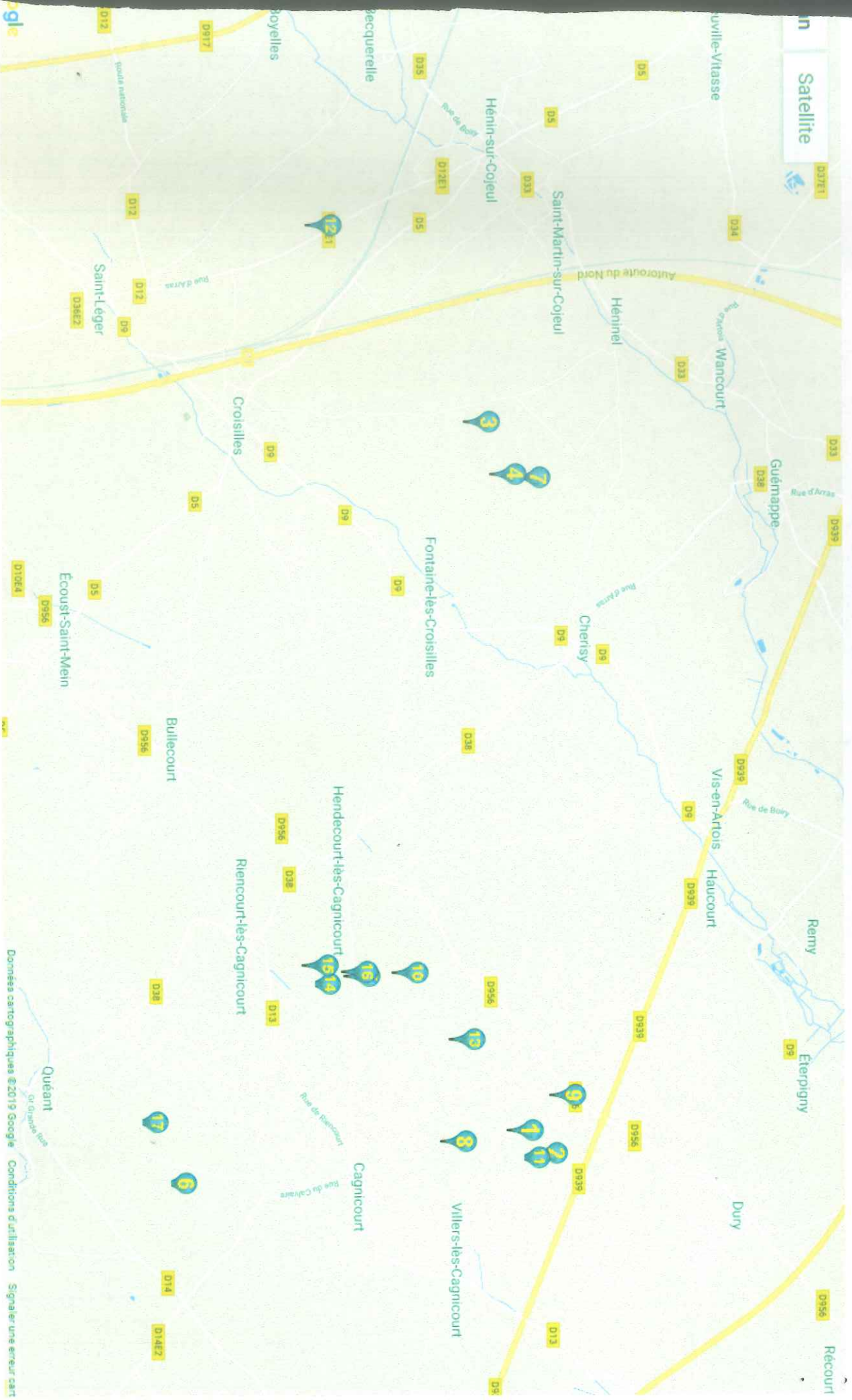
CARTE de LOCALISATION des NIDS de BUSARD des ROSEAUX de 2011 à 2018



IDFICHE	TYPE_INV	OBSERVAT	DATE	GEOMETRIE	PROJECTION	COMMUNES
512093	Terrain	GON-BEAUDOIN Cédric (03/07/2018	POINT(698694.228 7010247.075)	Coordonnées GPS (Degrés Décimaux)	QUEANT
521381	Terrain	BOUTROUILLE christian (13/06/2018	POINT(697443.323 7015203.968)	Coordonnées GPS (Degrés Décimaux)	HAUCOURT
521229	Terrain	BOUTROUILLE christian (13/06/2018	POINT(696942.797 7014535.015)	Coordonnées GPS (Degrés Décimaux)	HENDECOURT
479120	Terrain	CAVITTE Gaëtan (GON),	09/07/2017	POINT(691943.45 7014704.316)	Coordonnées GPS (Degrés Décimaux)	HENINEL
479165	Terrain	BOUTROUILLE christian (02/07/2017	POINT(697062.098 7014937.987)	Coordonnées GPS (Degrés Décimaux)	HAUCOURT
479162	Terrain	BOUTROUILLE christian (24/06/2017	POINT(699091.401 7010381.297)	Coordonnées GPS (Degrés Décimaux)	QUEANT
449552	Terrain	CAVITTE Gaëtan (GON)	21/07/2016	POINT(698496.754 7015048.12)	Coordonnées GPS (Degrés Décimaux)	HAUCOURT
369338	Terrain	BOUTROUILLE christian (01/07/2014	POINT(699034.4860398163 70104	Coordonnées GPS (Degrés Décimaux)	QUEANT

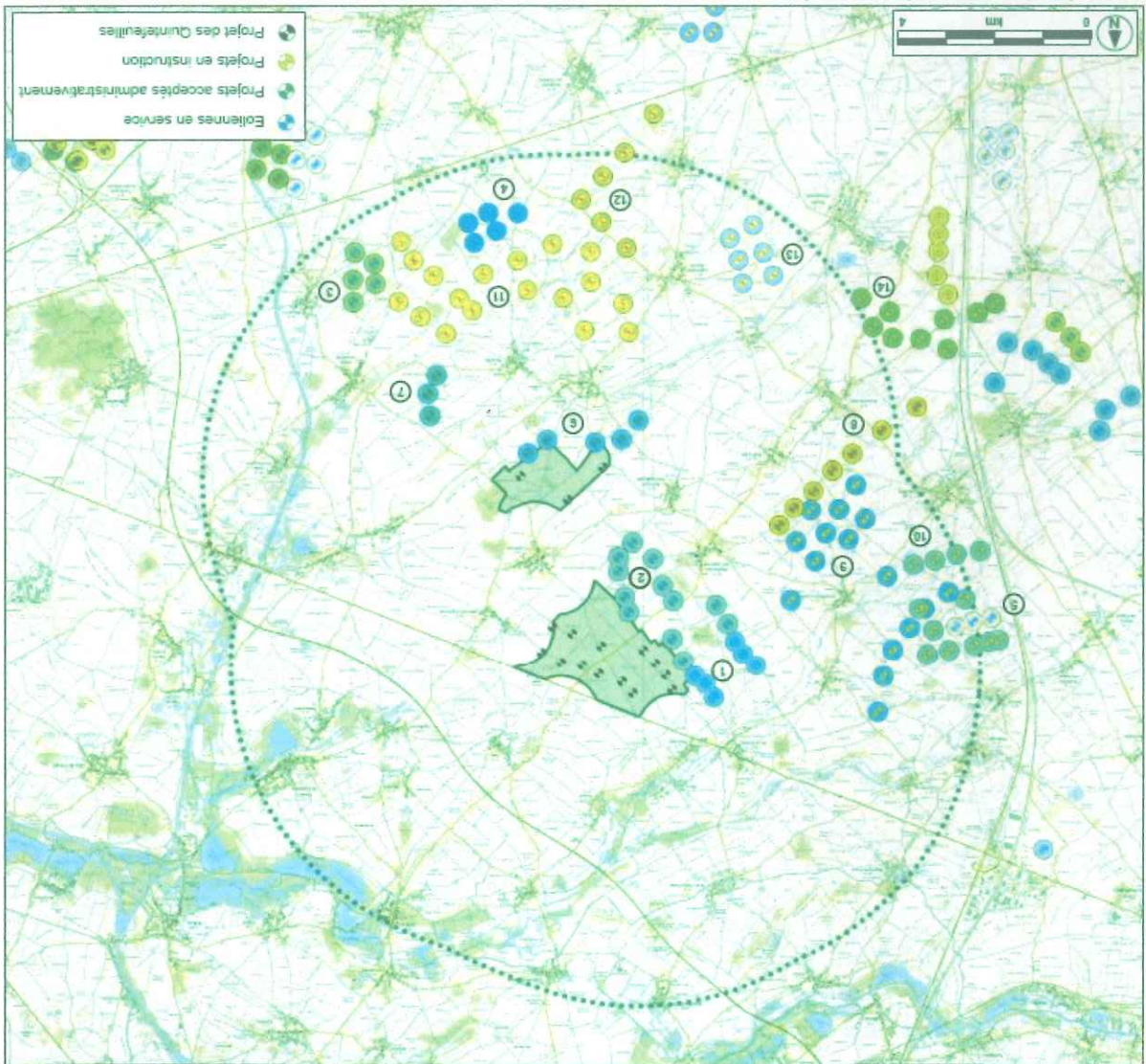
NOM_VERNAC	NOM_COMPLET	NOMBRE	Comportem	Passage pai	Type de voi	testattribut	Vol par rapp	Stade/Age	Reproduction
Busard des roseaux	Circus aeruginosus	4	N122 - Poussin,	pullus ou jeune non émancipé avec 1 adulte	Poussin	Certain			
Busard des roseaux	Circus aeruginosus	5	N123 - Poussin,	pullus ou jeune non émancipé avec 2 adultes	Juvenile	Certain			
Busard des roseaux	Circus aeruginosus	5	N120 - Poussin,	pullus, ou jeune non émancipés	Poussin	Certain			
Busard des roseaux	Circus aeruginosus	3	N124 - Jeune fraîchement envolé (nidicole) dans un habitat	fil	Juvenile	Certain			
Busard des roseaux	Circus aeruginosus	1	N122 - Poussin,	pullus ou jeune non émancipé avec 1 adulte	Juvenile	Certain			
Busard des roseaux	Circus aeruginosus	4	N120 - Poussin,	pullus, ou jeune non émancipés	Poussin	Certain			
Busard des roseaux	Circus aeruginosus	3	N123 - Poussin,	pullus ou jeune non émancipé avec 2 adultes	Juvenile	Certain			
Busard des roseaux	Circus aeruginosus	3	N120 - Poussin,	pullus, ou jeune non émancipés	Juvenile	Certain			

Carte de localisation de Nids de Busard cendré 2011 à 2018



ID/FICHE	TYPE_INOBSERVAT	DATE	GEOMETRIE	PROJECTION	COMMUNES
523506	Terrain	17/07/2018	POINT(699213.125 7014280.995)	Coordonnées GPS (Degres Décimaux)	VILLERS-LES-CAY
523508	Terrain	13/07/2018	POINT(699465.988 7014551.473)	Coordonnées GPS (Degres Décimaux)	VILLERS-LES-CAY
525424	Terrain	10/07/2018	POINT(691270.365 7013829.536)	Coordonnées GPS (Degres Décimaux)	HENINEL
477753	Terrain	15/07/2017	POINT(691867.588 7014113.071)	Coordonnées GPS (Degres Décimaux)	HENINEL
479231	Terrain	14/07/2017	POINT(667487.53 7012456.012)	Coordonnées GPS (Degres Décimaux)	HENDECOURT-LE
479229	Terrain	09/07/2017	POINT(699820.844 7010521.43)	Coordonnées GPS (Degres Décimaux)	CAGNICOURT
479148	Terrain	02/07/2017	POINT(691900.203 7014386.984)	Coordonnées GPS (Degres Décimaux)	HENINEL
449553	Terrain	17/07/2016	POINT(699337.42 7013537.95)	Coordonnées GPS (Degres Décimaux)	CAGNICOURT
407950	Terrain	09/07/2015	POINT(698822.715 7014756.708)	Coordonnées GPS (Degres Décimaux)	HAUCOURT
369343	Terrain	08/07/2014	POINT(697451.2433908675 7013001.4)	Coordonnées GPS (Degres Décimaux)	HENDECOURT-LE
369345	Terrain	07/07/2014	POINT(699538.3071535619 7014478.4)	Coordonnées GPS (Degres Décimaux)	VILLERS-LES-CAY
141540	Terrain	11/07/2012	POINT(698190.281 7013638.986)	Coordonnées GPS (Degres Décimaux)	CAGNICOURT
141541	Terrain	11/07/2012	POINT(697593.24 7012147.155)	Coordonnées GPS (Degres Décimaux)	HENDECOURT-LE
102113	Inventail	15/07/2011	POINT(697355.53 7011993.247)	Coordonnées GPS (Degres Décimaux)	RIENCOURT-LES-
102737	Terrain	10/07/2011	POINT(697427.205 7012438.666)	Coordonnées GPS (Degres Décimaux)	HENDECOURT-LE






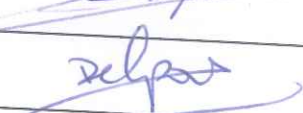



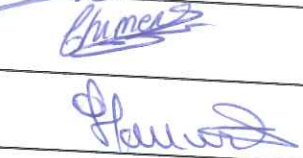
NOM_VERNAC	NOM_COMPLET	NOMBRE	PREC_NOMBRE	Comportement	Passage par rapp	Type de vol	testattribut_liste	Stade/Age	Reproduction
Busard cendré	Circus pygargus	1	1	Nombre précis N123 - Poussin, pullus ou jeune non émancipé avec 2 adultes				Juvenile	Certain
Busard cendré	Circus pygargus	1	1	Nombre précis N120 - Poussin, pullus, ou jeune non émancipés				Juvenile	Certain
Busard cendré	Circus pygargus	3	3	Nombre précis N123 - Poussin, pullus ou jeune non émancipé avec 2 adultes					Certain
Busard cendré	Circus pygargus	1	1	N140 - Passage de proie pour nourrir les jeunes				Juvenile	Certain
Busard cendré	Circus pygargus	1	1	N123 - Poussin, pullus ou jeune non émancipé avec 2 adultes				Juvenile	Certain
Busard cendré	Circus pygargus	3	3	N123 - Poussin, pullus ou jeune non émancipé avec 2 adultes				Poussin	Certain
Busard cendré	Circus pygargus	3	3	Nombre précis N123 - Poussin, pullus ou jeune non émancipé avec 2 adultes				Poussin	Certain
Busard cendré	Circus pygargus	1	1	Nombre précis N150 - Nid avec œuf(s)				Juvenile	Certain
Busard cendré	Circus pygargus	3	3	Nombre précis N124 - Jeune fraîchement envolé (nidicole) dans un habitat favorable				Juvenile	Certain
Busard cendré	Circus pygargus	5	5	Nombre précis N123 - Poussin, pullus ou jeune non émancipé avec 2 adultes				Juvenile	Certain
Busard cendré	Circus pygargus	4	4	Nombre précis N123 - Poussin, pullus ou jeune non émancipé avec 2 adultes				Juvenile	Certain
Busard cendré	Circus pygargus	2	2	Nombre précis				Juvenile	Certain
Busard cendré	Circus pygargus	2	2	Nombre précis				Juvenile	Certain
Busard cendré	Circus pygargus	1	1	Nombre précis				Juvenile	Certain
Busard cendré	Circus pygargus	3	3	Nombre précis				Juvenile	Certain
Busard cendré	Circus pygargus	3	3	Nombre précis				Juvenile	Certain



Contexte éolien autour de l'aire d'étude rapprochée

NOMBRE de NIDS par ANNEE des 3 ESPECES DE BUSARD

Année	Busard des roseaux	Busard cendré	Busard Saint Martin
2011	/	3	2
2012	/	2	1
2013	/	/	/
2014	1	2	6
2015	/	1	5
2016	1	1	5
2017	3	4	4
2018	3	3	7
TOTAUX	8	15	30

Noms Prénoms	Signatures
BURNOUF Jean Michel	
ADAM BEATRICE	
GROSSENY Bruno	
LEQUETTE Karine	
DELPORTE Claude	
DELPORTE Maxime	
ROUSSEAU Suf	
Le Droguène CLAUDE	
CHIMENE Catherine	
Hauvel Christelle	

4/4 DB

Remis le 26 avril

~~MB~~

23

Le projet éolien des quintefeuilles ne doit pas voir le jour.

En effet, l'instruction des dossiers, n'est faite qu'en très grande partie en mairie, elle est tenue secrète et non négociable.

Le maire seul en a décidé ainsi malgré les différentes remarques des conseillers pour modifier le projet.

L'idée de Monsieur Thibault SAMIER, conseiller, était de concentrer les éoliennes sur un côté uniquement du village. Le maire de CAGNICOURT, attentif à cette proposition, n'en a, finalement pas tenu compte. L'argent est-il sa seule motivation ?

Il en résulte une pollution visuelle à 360°.

De plus, l'éolien, non rentable, dopé par d'énormes subventions, achète tout le monde, jusqu'à promettre la réfection de chemins hors zone du projet éolien : corruption ???

Je noterai également que quatre éoliennes sont sur les terrains de deux élus :

- Une sur CAGNICOURT
- Trois sur HAUCOURT.

(Nul besoin de citer ces élus, ils se reconnaîtront).

Ne s'agit-il pas là de conflits d'intérêts ???

Par ailleurs, le rond-point de l'ESPERANCE, rebaptisé le rond-point des 7 VICTORIA CROSSES, où une commémoration en grande pompe a eu lieu en septembre 2019, va se voir dévisagé par ces aérogénérateurs de plus de 150 m de hauteur.

Aujourd'hui, les projets ne sont plus de 3 à 4 éoliennes. Désormais, il y en aura 15 (17 étaient prévues au départ).

Je noterai également l'incidence néfaste des ondes, la modification des flux migratoires, la gêne occasionnée sur la faune environnante...

La beauté de notre plaine d'Artois nous échappe, ne parlons pas d'écologie car le bilan carbone d'une éolienne n'a rien de satisfaisant entre la fabrication, l'implantation et la durée de vie.

Aujourd'hui, après discussion avec différentes personnes, je m'aperçois que beaucoup sont contre, mais ne sont malheureusement pas conscientes que la décision leur appartient en répondant à cette enquête publique.

Je serai donc une des rares personnes à émettre mon opinion face à ces promoteurs dévastateurs, et prometteurs de rêve (l'argent).

En résumé, on achète les gens avec l'argent pris sur leur facture d'électricité : une corruption que nous finançons au détriment de notre paysage et de notre santé.

Avec un impact déjà très important d'éoliennes érigées sur les communes voisines, nous ne pouvons accepter la construction de ce nouveau parc !

Damien BEGHIN, le 23 avril 2019

soutenu par les personnes suivantes



Damien BEGHIN
1, rue du Calvaire - 62182 CAGNICOURT

0680260908

1/4 DB + 3 Pages de signatures

Noms Prénoms	Signatures
LABRE we Cagnicourt	
d'HERLINCOURT Marie Cagnicourt	
DESNOUDES Bruno Propriétaire	
DESNOUDES Christine	
Manuffel Blandine Cagnicourt	Pour.
DUBOIS Jean Armand Cagnicourt	
DEVOS MARC Cagnicourt	
DEVOS Edith Cagnicourt	
Beghin Adrien Cagnicourt	
KERFI Maxime Villes Cagnicourt	
Leclercq Christiane Cagnicourt	
Marcelle d'Herlincourt Gabrielle Cagnicourt	
DHORDAIN/Didier Buissy	
Lesage Genevieve Buissy	
GRARD Hilde Buissy	
BALLY Freddy. Villes Per cagnicourt	
^{PRO-ONE} Gallo Jean-Martin Villes Cagnicourt	
DURAND Corinne Herlincourt	
M ^{re} M ^{lle} Gillion Georges Biencourt	
BEGHIN Bruno - Cagnicourt	
Shuillet Hilde Bullecourt	
VERVAEKE Dominique CAGNICOURT	
VERVAEKE Isabelle CAGNICOURT	
LEFREME Jurdan Cagnicourt	

Noms Prénoms	Signatures
Bally Thierry Rieucourt	Bally
Dhémin Hubert Cagnicourt	Dhémin
Dhémin Germaine Cagnicourt	Dhémin
Barboux EMMANUEL Nochiez	Barboux
Lemoine François Marquion	Lemoine
Lesage Nathalie Naquion	Lesage
Plomion Christophe Buisy	Plomion
CRUTEL SÉVERINE Bullecourt	Crutel
CRUTZ Michel Bullecourt	Crutz
ALISSE Arnaud Rieucourt	Alisse
ALISSE Géraldine Rieucourt	Alisse
Boursier Lucien Cagnicourt	Boursier Lucien
Verrique BÉGHIN - Cagnicourt	Béghin
Corette Jérôme CAGNICOURT	Corette
Pouillaude Ghislain Cagnicourt	Mae Pouillaude
BÉGHIN Anne Cagnicourt	Béghin
HAINAUT Laurent Rieucourt les Cagnicourt	Hainaut
PASOT YOHANN BULLECOURT	Pasot
DEVALLEAU THOMAS CAGNICOURT	Devalleau
LENOUR ALICE CAGNICOURT	Lenour
DERÉCOURT Cédric Cagnicourt	Dérécourt
FRÉMONT Coralie Cagnicourt	Frémont
NATOSZAK KATHALIE Cagnicourt	Natoszak
SAMIER Thibaut Cagnicourt	Samier

3/4 DB

~~33~~

M^{me} Brisse Alfred

33

32. rue de la Mairie. Villers-les-Cagnicourt

suite à l'implantation des éoliennes
sur le territoire de la commune de
Villers-les-Cagnicourt je prévoise
que le cable électrique ne sera plus
possible de passer dans le village
et je m'oppose formellement coté
de mon habitation M^{me} Brisse Alfred
car déjà trois conduits passe devant la Maison
l'eau - le gaz - et le cable électrique des
éoliennes de Hendecourt-les-Cagnicourt
et sans protection dans la terre
se qui est inadmissible
et certains points me
restent encore obscurs

M^{me} Brisse

Reçu en Mairie le Mardi 23 Avril 2019

le Maire

Jey

Joc LEGROS



ABBAYE DES QUINZE
ROUTE DE BAPAUME
62156 DURY



25

DURY le 23/04/2019

Madame le Commissaire enquêteur,

je viens de recevoir dans ma boîte aux lettres un tract dénonçant à nouveau un projet d'éoliennes sur votre commune et notamment aux abords du rond-point de l'espérance et près du centre équestre; soit 6 ans après une première tentative échouée avec la commune d'ETERPIGNY Je vous joins à cet effet une copie du courrier que j'avais adressé à l'époque au maire de cette dite commune et qui est toujours d'actualité si ce n'est plus ; Je me réserve le droit de prévenir les services vétérinaires pour la santé de nos équidés et la préservation de notre faune.

En tout état de cause je constate que vous persistez dans votre entêtement et j'ignorais la cause mais à ce tel point elle ne peut être que financière; cela me rappelle le film la SOUPE AUX CHOUX la prospérité économique !!!! Votre commune doit être dans une situation très délicate !!

Nous tombons très bas de bâtir des éoliennes aux pieds des cimetières Français et Alliés par des sociétés germaniques il me semble.

Je suis donc obligé de penser que toutes les commémorations de septembre 2018 n'étaient que pure mascarade !!!!

En espérant que vous serez faire preuve de sagesse morale, recevez mes salutations les plus distinguées,

François LENNEL

Christine Choquet
Ferme de l'abbaye
62156 Dury

24



DURY le 25/04/2019

Madame commissaire enquêteur,

En tant que propriétaire de la ferme de l'Abbaye à Dury, je viens fermement m'opposer à la construction d'éoliennes au rond-point des 7 Victoria Crosses.

Des touristes du monde entier, particulièrement des canadiens, anglais et australiens, viennent se recueillir sur les sites de mémoires de notre territoire et ces éoliennes sont une insulte aux soldats morts pour la France.

A quoi bon continuer à entretenir ces cimetières si tout est dénaturé !

Et que voulait dire cette inauguration en grande pompe des 7 Victoria Crosses en septembre dernier !!

Quel préjudice pour mes chambres d'hôtes, nuisances visuelles, sonores, troubles du sommeil, stress et irritabilité que ces monstres de fer provoquent, c'est un comble pour une maison d'hôtes !!

Sans compter la dévalorisation de mon patrimoine ; Je me réserve le droit de réclamer un préjudice financier conséquent.

Le minimum serait de prévenir les administrés et riverains des projets par voie légale.

Aussi il me semble qu'il est plus facile d'affronter les habitants d'une ferme isolée que d'un village entier !

En espérant que mon courrier retienne votre attention, recevez Madame mes salutations distinguées.

Christine Choquet

ABBAYE DES QUINZE
ROUTE DE BAPAUME
62156 DURY



25

DURY le 23/04/2019

Madame le Commissaire enquêteur,

je viens de recevoir dans ma boîte aux lettres un tract dénonçant à nouveau un projet d'éoliennes sur votre commune et notamment aux abords du rond-point de l'espérance et près du centre équestre; soit 6 ans après une première tentative échouée avec la commune d'ETERPIGNY Je vous joins à cet effet une copie du courrier que j'avais adressé à l'époque au maire de cette dite commune et qui est toujours d'actualité si ce n'est plus ; Je me réserve le droit de prévenir les services vétérinaires pour la santé de nos équidés et la préservation de notre faune.

En tout état de cause je constate que vous persistez dans votre entêtement et j'ignorais la cause mais à ce tel point elle ne peut être que financière; cela me rappelle le film la SOUPE AUX CHOUX la prospérité économique !!!! Votre commune doit être dans une situation très délicate !!

Nous tombons très bas de bâtir des éoliennes aux pieds des cimetières Français et Alliés par des sociétés germaniques il me semble.

Je suis donc obligé de penser que toutes les commémorations de septembre 2018 n'étaient que pure mascarade !!!!

En espérant que vous serez faire preuve de sagesse morale, recevez mes salutations les plus distinguées,

François LENNEL

TANCHON Francine

28 Rue Radio

62810 Arèsno, Le Comto

tel 06 20 56 38 20

tanchon.francine @ univ. fr

le 26 04 2019

30

(2019)

Je suis favorable au projet
siolien. des quatrefeuilles à HAUCOURT

Je suis propriétaire d'une
parcelle sur le territoire d'Haucourt

Solidairement.

E.F.



Rems le 26 avril

1/4

Objet : implantation d'éoliennes sur la commune de VILLERS-LES-CAGNICOURT

26

A l'attention de Madame la commissaire enquêtrice

avec demande d'insertion dans l'enquête publique

Nous tenons tout d'abord à préciser que nous ne sommes pas des opposants systématiques à l'implantation d'éoliennes.

En effet, nous sommes conscients qu'il convient de trouver des énergies alternatives à celles existantes mais la mise en place de celles-ci ne doit pas se faire au détriment des riverains (nuisances sonores, visuelles etc).

Aujourd'hui l'implantation des éoliennes est devenue, avant tout, un problème essentiellement financier. Les propriétaires et exploitants qui mettent des terrains à disposition y voient une ressource importante, régulière et durable (25 ans). Il en est de même pour les municipalités à qui l'on promet des ressources importantes dans une période où les dotations financières de fonctionnement leur sont réduites.

Malheureusement ces gens intéressés occultent les désagréments que cela va causer aux riverains, aux habitants, aux promeneurs et aux éventuels investisseurs.

Dans le cas de VILLERS-LES-CAGNICOURT, la pollution visuelle va être désastreuse tout particulièrement dans la rue de la Mairie.

En ce qui concerne la pollution due aux bruits, il est difficile d'en juger aujourd'hui.

Nous pensons que ce projet ne doit pas être systématiquement abandonné dans sa totalité mais aménagé afin d'éviter de détruire à tout jamais la beauté de notre village.

Ne commettons pas l'irréparable.

PRESERVONS LE CHARME ET LA BEAUTE DE NOS PETIS VILLAGES.

Fait à VILLERS-LES-CAGNICOURT, le 23 avril 2019

Hugues PETIT

B. BRIDoux
Bridoux

J. Mod
J. Mod

D. LOTTOS
Ch. Brille
G. BRACHON
M. Deschat
Maurice
M. SILVERT
GERARD

M^{me} CORNET

M^r BACESTER

M^{me} LYON

M^r SILVERT
GERARD

M^r Delbecq
Nathalie

M^r Delbecq

M^{me} Line Silvert

M^{me} Denécour

M^{me} M^r Galois
Schick

M^{me} Dericourt

M^{me} MOLINIÉR

26/04/2019

~~977~~

ENQUÊTE PUBLIQUE

29



Les éoliennes 5 et 6 gachent le paysage surtout la n°13^E
j'habite au 55, Rue de la mairie, à Villers
et je ne tiens pas avoir le paysage
pollué par la vue de l'éolienne notamment
proche du château d'eau - (proprement pag n°9)
E n°13
Quant à la nuisance sonore, je ne suis pas
convaincu qu'elle soit peu importante.

(Par grand vent notamment) -

Il est dit que l'aviation militaire et civile
ne serait pas gênée car le couloir aérien
est encore, je l'assume, emprunté fréquemment
au dessus de chez moi et en tant qu'ancien
militaire je sais l'importance du respect
de ce couloir - Je ne suis pas contre l'énergie
éolien mais je les verrais plus

Gerard Fleut

en bord des autoroutes !

55 rue de la mairie

62102 - Villers les Cagnicourt

~~Audricourt~~
DAUTRICOURT Frédéric

~~DAUTRICOURT~~
DAUTRICOURT Elodie

~~UASSEUR~~
UASSEUR Valerie

Mme Moliner Florence
Moliner

~~Correux Vincent~~
Delavigne
M M

Mme Remy Anahi
~~Remy~~

~~W. H. J. Pastor~~
Pastor

61/5

3/4

annexe

Objet : implantation d'éoliennes sur la commune de VILLERS-LES-GACNICOURT

Avec demande d'insertion dans l'enquête publique

A l'attention de Madame la Commissaire enquêtrice.

Nous déplorons, que sur le projet éolien, l'ensemble de la population n'ait pas été consulté par le maire.

Ce n'est qu'au moment de l'ouverture de l'enquête publique que nous avons découvert avec effarement, la teneur du projet avec les localisations des éoliennes, leur nombre et leur hauteur.

Après avoir pris connaissance du projet, nous suggérons :

- de réduire le nombre des éoliennes afin de mieux les intégrer dans le paysage
- de les mettre à une distance suffisante afin qu'elles ne soient pas visibles du village et n'aient pas de nuisances sonores (et autres) pour les habitants les plus proches de leurs implantations.

Il est certain que les éoliennes présentes dans le champ de vision des habitants de V. les Gagnicourt sont les E13, E12, E6, E14 (2, 3, 4). Il serait judicieux de les supprimer ou de réduire leur hauteur

Fait à VILLERS-LES-CAGNICOURT, le 23 avril 2019



4/4



Cadastre à l'échelle 1:50 000 vers le projet

... dans un maillage de la Prairie (Puy de la ... de la Prairie ... vers la ...

27

Pierre-François et Charial DARRAS
46, rue de la Nourie
E2182 Villers lez CAGNICOURT

Madame la Commissaire,

Agriculteur à la retraite résidant à Villers lez Cagnicourt, j'ai donné mon accord pour l'implantation d'éoliennes en 2015, en tant que propriétaire de terrains agricoles concernés par le projet.

Ceci étant, j'ai, dès la proposition, fait observer à mon interlocuteur d'Intervent, que la position de l'éolienne N° 6, aurait, un aspect visuel « écrasant », surtout avec des machines de 193 mètres !

En prenant connaissance, vendredi dernier à Haucourt, des photos-montages du programme (page n° 91), j'ai pu voir en perspective l'aspect (étude Pagnotele) « envahissant » des 2 éoliennes surgissant dans l'alignement de la rue principale de Villers. La E6. Proctement Possible de 65 m.

Cette éolienne devrait, pour éviter cette pénible impression, pouvoir être moins proche, voire supprimée..

Il revient alors à monsieur le Maire et au Conseil de tenir compte des remarques avancées au cours de l'enquête sur un tel projet devant préserver l'allure et le caractère des lieux, tout en reconnaissant les besoins nouveaux d'énergies alternatives.

Remis à Haucourt.

de 26. Avril. 2018.



174
sensibilité aux ondes

préservat° oiseaux

site isolé / boisé / arbres centenaires

seule act éco => impact éco^d

1^{er} concernés

(10/10)

28

Delplace Juliette

Ferme de l'Abbaye

62156 Dury

Madame le commissaire enquêteur,

Habitante de la Ferme de l'Abbaye à Dury, se situant à quelques mètres du rond-point des 7 Victoria Crosses et donc du projet de parc éolien, je m'oppose à ce projet pour plusieurs raisons.

Tout d'abord pour la préservation de la faune environnante. En effet, nous avons sur notre site des hiboux "Grands Ducs" et de nombreuses hirondelles revenant chaque année, qui sont des espèces protégées et en voie de disparition. De plus, les chevaux sont des animaux hypersensibles aux ondes, ce qui impacterait leur santé. Nous avons également des arbres centenaires.

Enfin, notre site possède deux activités économique, qui font partie des seules activités du village de Dury, il y a donc un impact économique en jeu car la valeur du patrimoine serait impactée par ce projet!

Pour finir, je trouve cela scandaleux que nous n'ayons pas été prévenus alors que nous habitons à quelques mètres et sommes donc les premiers concernés!

Cordialement

Juliette Delplace



HP

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

MAIRIE DE VILLERS-LEZ-CAGNICOURT

62182 - Tél. 03.21.50.86.67 - Fax. 03.21.50.36.30

32

Je soussigné Yves LEGROS, Maire de Villers lez Cagnicourt, appuie totalement la demande de M. BRISSE Alfred.

Par la présente, je réitère ma demande faite auprès des opérations éoliennes concernant le raccordement électrique du parc éolien de Pintefemille au poste source de Marquion - A savoir qu'il ne traverse pas la commune de Villers lez Cagnicourt, mais se passe comme indiqué dans le dossier, c'est à dire le long de la RD 939.

A Villers, le 23 Avril 2019

le Maire

Yves

Yves LEGROS



~~9/11~~ projet Eolien Hancourt, Villers, Caynicourt

34

Les retombées financières que toucheront les maires, les propriétaires des terrains et la mutualisation financière sur tous les propriétaires des parcelles adjacentes favorisent le choix pour l'éolien qui n'est même pas rentable : tout le monde le sait contrairement aux panneaux photovoltaïques ! L'excès d'éoliennes dans le secteur Hencourt, Quéant, Buissy Inchy en Artois Beaugny Doignies Boursies Pronville et le projet Hancourt Caynicourt Villers les Cagnicourt défigureront complètement l'environnement. Trop ! c'est trop ! Le financement des communes concernées ci-dessus doit se réaliser autrement que par l'éolien -

Il suffit de se promener sur la N35 de Hancourt vers Cambrai pour voir les dégâts ^{surtout} clignotants le soir -

Nous sommes contre la n°E17 qui est la plus haute

J. Saunier
habitante
de Caynicourt

(135m de mât
+ la hauteur
de la pale)

(180m) en haut
de la pale

du fait, de sa hauteur, elle est trop près des habitations -

~~MAIRIE~~

Haucourt le 26/04/19

35

Philippe DUBUS

Maire de Haucourt

J'émet un avis favorable au projet des "Quint-Jeuilles". Ce dernier a été élaboré en collaboration totale par les trois communes concernées et est un exemple sur ce point. Il serait dommage qu'il n'aboutisse pas. Tous les aspects techniques ont été respectés ainsi que les aspects environnementaux.



Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site "<http://www.pas-de-calais.gouv.fr>"

Courriel de pref62@hebergement2.interieur-gouv.fr :
Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site "<http://www.pas-de-calais.gouv.fr>"

26/04/19 10:08

pref62@hebergement2.interieur-gouv.fr

Auteur:

Groupe ornithologique et naturaliste du Nord Pas de Calais

Adresse de messagerie:

contact@gon.fr

Sujet:

Enquête publique projet éolien des quintefeuilles

Message:

Me GON s'exprime dans une contribution remise au Commissaire enquêteur sur le projet éolien cité en objet. Il émet un avis défavorable compte tenu de la présence depuis plus de 10 ans d'une population reproductrice des 3 espèces de Busards sur la zone d'implantation des éoliennes. Le développement des parcs éoliens dans le secteur, leur proximité, le nombre très important de machine à terme, nécessite de laisser des espaces vastes et vierges de toute nouvelles installations. Les documents déposés au Commissaire enquêteur développent l'argumentation du GON.

nouveau commentaire a été enregistré sur le site "<http://www.pas-de-calais.gouv.fr>"

Courriel de pref62@hebergement2.interieur-gouv.fr :
Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site "<http://www.pas-de-calais.gouv.fr>"

26/04/19 12:04

pref62@hebergement2.interieur-gouv.fr

Auteur:

ARNAUD ALISSE

Adresse de messagerie:

alisse.arnaud@yahoo.fr

36

~~36~~

~~37~~

37

Sujet:

PARC EOLIEN DES QUINTEFEUILLES

Message:

Cela signifie l'encerclement des villages concernés. Trop, c'est trop !

Courriel de pref62@hebergement2.interieur-gouv.fr :
Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site
"http://www.pas-de-calais.gouv.fr"

26/04/19 12:11

pref62@hebergement2.interieur-gouv.fr

Auteur:

Géraldine ALISSE

38 [initials]

Adresse de messagerie:

geraldine.alisse62@yahoo.fr

Sujet:

parc éolien des quintefeilles

Message:

Présence déjà très importante d'éoliennes. Il n'y a aucune réflexion globale de leur implantation sur le territoire. Ce énième projet de plus va aboutir à un encerclement des villages concernés. Comment pouvez-vous laisser faire ça ?

Courriel de pref62@hebergement2.interieur-gouv.fr :
Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site
"http://www.pas-de-calais.gouv.fr"

26/04/19 13:10

pref62@hebergement2.interieur-gouv.fr

à :

Auteur:

Greco62

Adresse de messagerie:

greco62@orange.fr

Sujet:

Parc éolien des Quintefeilles

[initials] 39

Message:

Habitant de Riencourt-Les-Cagnicourt, je regrette de constater que notre secteur ait été désigné et sacrifié pour accueillir de manière ininterrompue l'ensemble des projets éoliens (parlons désormais de parcs éoliens) et pour limiter ainsi l'impact négatif sur le reste du Sud Artois.

Il serait temps que le préfet du Pas-de-Calais prenne conscience que l'encerclement des villages par les éoliennes n'est pas acceptable (coefficient d'encerclement) et que les grands perdants sont les habitants (cadre de vie, immobilier, santé etc...).

J'estime que suffisamment de parcs éoliens ont vu le jour dans notre cadre de vie et qu'il serait temps que le développement de ces derniers soit poursuivi sur d'autres communautés de communes.

nouveau commentaire a été enregistré sur le site "<http://www.pas-de-calais.gouv.fr>"

26/04/19 13:45

pref62@hebergement2.interieur-gouv.fr

à :

Auteur:

Maggie

Adresse de messagerie:

mag.wojckhainaut@gmail.com

Sujet:

Saturation d'éoliennes dans le sud-arrageois

Message:

Je ne veux pas passer pour une terroriste de l'anti-éolien. Je n'étais contre lorsque la commune d'Hendecourt a installé 18 machines. Mais, en vivant à côté depuis 10 ans, je connais et subis les nuisances sonores. En hiver, des blocs de glace se détachent, ce qui nous empêche d'emprunter les chemins à proximité des éoliennes. Lorsque le vent est un peu fort, la vibration au sol est tellement forte que je ne suis pas très rassurée non plus.

De plus, même si cela ne s'ébruite pas, des incidents se sont déjà produits (un bout de pôle s'est déjà détaché près du chemin de randonnées). Un autre projet près de Quéant vient de sortir de terre et, avec ce nouveau projet, plus un chemin ne sera sans ses immenses constructions.

Les promoteurs nous promettent un bridage de leurs machines pour limiter les nuisances sonores, je sais par expérience que rien n'est fait et que les 18 éoliennes d'Hendecourt appartiennent désormais à un promoteur Autrichien. C'est un comble ! Nous subissons toutes les nuisances et nous devons racheter notre électricité plus chère à des Autrichiens sur le sol Français.

On demandait aux promoteurs d'éviter les encerclements de villages mais avec le projet des quintefeilles, le village de Riencourt va être complètement encerclé.

La communauté de communes prétend défendre l'écologie et la défense des terres agricoles. Cependant, elle accepte de perdre des terres, pour créer des chemins et accéder à ces machines où des tonnes et des tonnes de béton sont déversées en rendant cette terre définitivement perdue et polluée. Une vraie énergie

MB

40

verte est celle qui n'est pas consommée.

La véritable raison de cette multiplication d'éoliennes est malheureusement financière. Les promoteurs attirent les propriétaires terriens avec une promesse de gains, les communes ne voient que l'entrée d'argent et les maires se disent que les communes voisines le font alors pourquoi pas eux. Jusqu'où vont-ils aller?

Dans quelques années, ceux qui ont signé ne seront plus de ce monde pour assumer la dépollution.

L'Allemagne a fait un retour en arrière concernant l'éolien mais, comme d'habitude, en France, on ne tiens pas compte des leçons de ceux qui ont l'expérience et ce sera un fiasco écologique et financier.

Les pratiques douteuses des promoteurs et de certains élus ne vont pas dans le sens de l'écologie et la protection de l'environnement mais uniquement dans le but du profit et de l'argent.

Courriel de pref62@hebergement2.interieur-gouv.fr : Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site "<http://www.pas-de-calais.gouv.fr>"

26/04/19 18:32

Auteur:

Gaëtan Cavitte

~~IBV~~ [41]

Adresse de messagerie:

gaetan.cavitte@nordnet.fr

Sujet:

Projet de parc éolien des Quintefeuilles

Message:

Le territoire des communes concernées par le projet et celui des communes limitrophes hébergent encore des espèces (oiseaux notamment) spécifiquement inféodées aux milieux ouverts, aux grandes plaines. Ces espèces sont en déclin et ont même disparu de certains secteurs du Nord Pas-de-Calais. Il y a donc une responsabilité particulière à assumer vis à vis de ces espèces en évitant de rajouter des perturbations et des risques réels dans leur milieu de vie, déjà bien fragmenté. Des cas de collision mortelles, même assez rares mais constatés à proximité du projet, portent atteinte à la bonne santé de ces peuplements d'oiseaux. Il conviendrait donc de savoir doser la construction de parcs éoliens pour laisser des espaces de respiration suffisamment vastes.

Par ailleurs le paysage est un élément de patrimoine pour les populations des villages environnants. Il est et sera de plus en plus métamorphosé par la multiplication des parcs éoliens. Certes il ne s'agit pas de condamner le principe de générer de l'électricité « renouvelable » mais de prendre aussi en considération les atteintes aux paysages et donc, là encore, de savoir doser. L'Artois n'est pas comparable à d'autres régions, telles certaines plaines de la Champagne. On y trouve des parcs éoliens de plusieurs dizaines de machines, mais aussi de vastes espaces de dizaines de km sans machine. Et la distance entre les villages est généralement bien plus importante qu'en Artois, où les villages ne sont éloignés les uns des autres que de quelques km. Il est donc légitime d'espérer que ces espaces « inter-villages » ne soient pas systématiquement dédiés à des parcs éoliens. Il existe d'autres solutions à la question de la transition

énergétique (panneaux photovoltaïques sur les toitures des entrepôts logistiques qui se multiplie eux aussi, favoriser davantage les économies d'énergie, etc...).

Pour ces différentes raisons je m'exprime contre la réalisation de ce projet, estimant qu'avec les parcs existants et accordés on arrive rapidement à une saturation, un sentiment d'encerclement (surtout vu la hauteur de plus en plus importante des aérogénérateurs !), et à un « chaos visuel » en certains endroits.

G. Cavitte, habitant de Dury.

Courriel de pref62@hebergement2.interieur-gouv.fr :
Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site
"<http://www.pas-de-calais.gouv.fr>"

26/04/19 22:06

Auteur:

thuillet

~~42~~ 42

Adresse de messagerie:

alcide.thuillet@wanadoo.fr

Sujet:

eoliennes

Message:

trop c est trop la France défiguré pourquoi vous acharnez dans cette region du pdc

Ceci est un mail automatique. Merci de ne pas y répondre.>

le 26/4/2014

leads